Can. Pam. G. Gouvernements, devant l'opinion .15 h

Le Gouvernement Laurier devant l'opinion

MENSONGES TORYS

L'Origine du Livre des Scandales

FC 550
M45
1908
p***

1908

L'ORIGINE DU LIVRE DES SCANDALES

Les conservateurs répandent à profusion dans le pays une petite brochure qui est leur bréviaire et leur guide et qu'ils appellent entre eux le LIVRE DES SCANDALES.

Le titre officiel de cette brochure est "Le Procès d'une session, 1906" et son origine est curieuse.

En 1906, sentant leur impuissance à remonter le courant qui entraine le peuple à la suite de Sir Wilfrid Laurier, incapables de nier les bienfaits constants de cette administration qui a donné LA PAIX ET LA PROSPERITE, les conservateurs entreprirent de discréditer individuellement—autant qu'ils pourraient le faire— les différents membres du gouvernement en entassant contre eux toutes les accusations qu'ils pourraient trouver VRAIES OU FAUSSES, surtout fausses car ce sont celles-là qui font le plus d'effet sur les naïfs.

Puis on prépara une brochure dans laquelle on énuméra toutes ces accusations — QUI N'ONT JAMAIS ETE PROUVEES — et dont la fausseté a été, dans la plupart des cas, pleinement démontrée.

C'est de cette brochure dont nous allons nous occuper.

Pour mener cette campagne, il fallait avoir des témoins vrais ou faux, des scribes honnêtes ou malhonnêtes, des avocats loyaux ou déloyaux et tout cela coûte de l'argent.

Aussi le parti conservateur passa à cette fin le chapeau parmi les fidèles du parti et les fit souscrire en leur promettant — contre une bonne souscription — qu'ils allaient ECRASER LAURIER SOUS LE SCANDALE ET L'INFAMIE.

Noble et patriotique dessein, n'est-ce pas, messieurs les électeurs?

L'hon. L. P. Brodeur leur a jeté à la tête l'infamie de leur souscription et ils n'ont pas osé répliquer.

(Débats Français 1906, p. 6708).

Ils ont fait de leur mieux pour gagner leur argent.

Mais le résultat est bien pitoyable.

Il est sorti de cette mise de fonds une pauvre brochure, entassement de sornettes et TISSU DE MENSONGES, dont les assertions ne tiennent pas debout.

Nous allons démolir ces mensonges UN A UN et POINT PAR POINT.

Mais d'abord, les conservateurs se défendent d'avoir mis en circulation cette production malsaine en rappelant que les libéraux en 1892-93-94-96 avaient eux aussi organisé une "campagne de scandales."

Mais il y a une distinction: "Distinguo!"

COMMENT AGISSAIENT LES LIBERAUX

Les conservateurs font bien circuler sous le manteau leurs brochures fallacieuses et mensongères, accusant le gouvernement de scandales et de malversations, mais par exemple, il n'y a pas un député bleu qui ait le courage de porter une accusation, en Chambre, SOUS SA PROPRE RESPONSABILITE.

Est-ce ainsi qu'agissaient les libéraux.?

Se cachaient-ils derrière les clôtures ou les follicules pour couvrir de boue leurs adversaires.

Il y allaient visière levée.

Le 11 mai 1891, M. Tarte, alors représentant de Montmorency, porta de son siège en parlement une accusation formelle contre l'honorable Thomas McGreevy, qui représentait Québec-ouest, et contre Sir H. Langevin,

ministre des Travaux publics. Le premier paragraphe de cette accusation était ainsi conçu:

"Que M. J. Israël Tarte, représentant du district électoral de Montmorency, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que, etc."

Et il accusa le représentant de Québec-ouest et le ministre des Travaux publics d'avoir commis des détournements considérables au préjudice du Trésor, de connivence avec les fonctionnaires du département des Travaux publics et notamment avec l'ingénieur en chef, et il demanda qu'un comité de la Chambre fût chargé de tenir une enquête. L'affaire fut renvoyée au comité des privilèges et élections. Et qu'en est-il résulté ? L'honorable Thomas McGreevy fut chassé du Parlement ; sir Hector Langevin dut rentrer dans la vie privée et des fonctionnaires du département furent remerciés parce que toutes les déclarations et les assertions de M. Tarte furent abondamment prouvées devant le comité.

Mais alors, les conservateurs commencèrent à avoir peur et à refuser les enquêtes.

Combien de fois, depuis dix ans, Sir W. Laurier et ses collègues n'ont-ils pas mis les conservateurs AU DEFI de porter des accusations en Chambre:

Les conservateurs N'ONT PAS OSE EN PORTER.

Quand ils étaient au pouvoir, ILS N'OSAIENT PAS EN SUBIR.

Le 23 septembre 1891, M. J. F. Lister, maintenant juge Lister, alors député de Lambton, accusait directement l'hon. M. Haggart, ministre des Postes, en disant:

"Que ledit John G. Haggart est devenu et a été avantageusement intéressé dans les profits de cette entreprise qui représentaient la part inscrite au nom dudit Peter McLaren, et qu'il a reçu de forts montants à même lesdits profits, et qu'il a autrement retiré de cette entreprise des avantages pécuniaires directs et considérables."

Les conservateurs, entre autres, L'HON. M. FOSTER ET M. SPROULE, les grands intègres d'aujourd'hui refusèrent l'enquête.

En 1892, M. Edgar, plus tard Sir James Edgar, accusait en pleine Chambre, Sir Adolphe Caron, d'avoir conspiré avec la Compagnie de chemin de fer du Lac St-Jean, pour obtenir des sommes frauduleusement destinées aux élections dans Québec et il portait ainsi son accusation:

"Que M. James D. Edgar, représentant du district électoral d'Ontario-nord, ayant déclaré de son siège en cette Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes..."

Et les conservateurs refusaient l'enquête.

Qui parmi les conservateurs? M. Foster, M. Sproule et ce bon whip, M. Taylor, qui répand à profusion les brochures actuelles.

Voilà la clique déloyale contre laquelle les libéraux ont à lutter.

Trop capons pour accuser en public.

Assez lâches pour vilipender dans l'anonyme.

C'est de ces gens-là, les vrais meneurs du parti conservateur—car M. Borden n'est rien qu'un prétexte—c'est de cette clique hybride et indécente qui suit la houlette de M. Foster et qui a commis toutes les malpropretés de la dernière session, que Sir Mackenzie Bowell a dit après avoir senti le froid du poignard qu'ils lui plantaient dans le dos:

"Le corps électoral dégoûté les obligea dès la première occasion à se retirer du pouvoir et les relégua dans l'opposition où ils demeureront, si j'interprète fidèlement le sentiment populaire, tant qu'on les reconnaîtra comme des éléments importants du parti conservateur."

Il n'y a aucun doute que c'est ce qui va leur arriver encore en dépit de leurs fanfaronnades.

Le peuple canadien ne peut souffrir, ni les traitres, ni les menteurs.

LE CHIFFRE DES SCANDALES

Il y a aussi quelque chose de bien étrange, c'est l'impuissance même où s'est trouvée l'opposition "en entassant tous les mensonges possibles" à échafauder un édifice qui représente quelque chose.

Si l'on prend dans la brochure en question qui contient vingt quatre chefs d'accusation ceux qui sont nettement caractérisés, qui ne sont pas du simple verbiage, des calculs en l'air, on constate que l'opposition — et l'hon. M. Foster l'a avoué en chambre (Débats français 1908, p. 6314) — ne trouve à reprocher au gouvernement que la dépense erronée de

UN MILLION ET DEMI DE DOLLARS

C'est à cette somme que s'élèvent totalisés tous ces fameux scandales: Merwin, Arctic, Montcalm, Disraéli etc.

Voici ce que dit à ce sujet M. Guthrie, M. P.:

"Faisons la part des choses. Depuis que le Gouvernement libéral est au pouvoir, depuis 1896, il lui est passé par les mains environ $650,000,000 des deniers publics qu'il a dépensés dans l'administration. De plus, il a payé $127,000,000 à compte du capital, c'est-à-dire qu'il lui est passé par les mains et qu'a déboursé une somme variant entre $750,000,000 et $800,000,000. Sur cette somme colossale l'hon. M. Foster met en doute la sagesse d'une dépense de $1,500,000 environ. Il ne dit pas qu'un seul sou a été déboursé pour des fins de corruption ou malhonnêtes mais que les dépenses ont été extravagantes et que les intermédiaires ont reçu une trop forte commission.

"Disons que tout le montant est de l'extravagance et établissons une proportion. Il se trouve que l'honorable député conteste l'opportunité "D'UNE DEPENSE DE $1.25 ou $1.50 POUR CHAQUE MONTANT DE $800 que l'administration a dépensé. Appliquez cette méthode aux affaires de toute corporation municipale, compagnie de chemin de fer ou autre, consultez tout conseil municipal de township qui a $800 à débourser, et s'il dépense ce montant entier dans l'intérêt public, moins $1.25 ou $1.50. JE PRETENDS QUE L'INTERET PUBLIC EST BIEN SERVI."

(Débats 1908 p. 6316)

Et l'un de ses collègues ajoutait:

"Je ne puis résister au désir de rappeler une observation de l'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie), qui dit que c'est le discours d'élection des conservateurs que l'honorable député de Toronto-nord a prononcé, dans lequel il a consigné tout ce que sa fertile imagination et son fin esprit analyste a pu découvrir contre le Gouvernement, et, bien qu'il l'y accuse de toutes les extravagances possibles, il n'a réussi qu'à relever environ $1,500,000 durant ces douze années, qu'il a pu dénoncer raisonnablement comme dépenses extravagantes et injustifiables, SOIT UN VINGTIEME DE 1 p. c. DE L'ENSEMBLE DES DEPENSES."

"L'honorable député de Wellington-sud a ajouté avec raison que s'il est au monde une administration qui puisse accuser un meilleur résultat, s'il est quelque municipalité ou gérant de corporation qui soit en état de montrer à ses directeurs un bilan plus satisfaisant, IL MERITERAIT LES REMERCIEMENTS DE SES ACTIONNAIRES ET DIRECTEURS."

Ce n'est certainement pas pour une erreur D'UN VINGTIEME DE UN POUR CENT que le peuple canadien va s'affubler d'un jongleur financier comme M. Foster: LES FORESTIERS EN ONT EU LEUR DOSE."

I

AUGMENTATION DES TAXES ET DES DEPENSES

Avant d'étudier s'il y a eu augmentation des taxes et des dépenses il est bon de poser en principe l'état financier comparatif des deux régimes.

C'est sur le bilan annuel que tout homme d'affaires base ses dépenses futures.

Quel a été le bilan annuel des libéraux.

DEPUIS QUE LES LIBERAUX SONT AU POUVOIR, en onze années, depuis 1896, le bilan annuel s'est soldé par un.

EXCEDENT OU SURPLUS ANNUEL MOYEN DE $8.4[illegible].353.

PENDANT LES ONZE DERNIERES ANNEES QUE LES CONSERVATEURS ETAIENT AU POUVOIR, depuis 1884, leur bilan annuel s'est soldé par un

DEFICIT ANNUEL MOYEN DE $249.800.

Avec ceci comme base, nous sommes prêts à discuter.

DEUX ECOLES

Il y a deux façons de comprendre la gestion des affaires publiques et M. Miller, député de Grey-Sud, l'a exposé avec une logique convaincante:

"Deux types distincts d'hommes se rencontrent partout. Prenez deux jeunes gens élevés dans un même milieu ; ils sont peut être également doués et ont les mêmes opportunités. L'un dit: Je me lance dans la vie pour acquérir la fortune, et je parviendrai à mon but en réduisant mes dépenses. Je ne gaspillerai pas un sou. J'en gagnerai et en entasserai autant que je pourrai. Les chances sont que ce jeune homme, à la fin de sa carrière, s'il n'a pas été visité par les maux ou les infirmités aura à son crédit considérablement d'argent. Mais dans l'intervalle, il aura vieilli et s'étiolera maintenant, et n'aura été une source de bonheur ni pour lui ni pour personne.

"L'autre jeune homme dit: Je n'adopterai pas ces méthodes ; je vais être très entreprenant, et tout en m'efforçant de réussir, bien que je tâcherai d'amasser autant d'argent que mon ami, j'essaierai en même temps d'en faire jouir autrui. Je ne serai pas aussi parcimonieux, aussi mesquin dans mes économies, mais je dépenserai à propos, et je dépenserai une piastre de façon à ce qu'elle me rapporte plus de 100 cents.

"Je soumets que le succès qui a couronné l'administration Laurier est dû au Gouvernement qui est composé d'hommes d'affaires, d'hommes entreprenants, doués de sens pratique, aux intentions honnêtes et qui surpassent de beaucoup leurs prédécesseurs sous le rapport des connaissances administratives."

(Débats français 1908, page 5834.)

LES DEPENSES

Les conservateurs taxent le gouvernement Laurier de mauvaise foi, de malhonnêteté même, de violation de promesse, parce que après avoir autrefois blâmé le gouvernement conservateur de dépenser 38 millions par année, il en dépense maintenant le triple.

Voici la réponse de l'hon. M. Paterson à cette accusation:

"Nous prétendions que les dépenses étaient trop élevées parce que le gouvernement ne pouvait pas prélever un revenu suffisant pour solder les frais courants d'administration, et que, pour toutes les dépenses imputables sur le capital, IL ETAIT OBLIGE D'EMPRUNTER et d'augmenter la dette du pays.

"Je n'ai aucune objection aux citations conservatrices; elles donnent à la jeune génération une idée de ce que peut devenir un pays sous un gouvernement conservateur. Notre prétention était alors que si le revenu ne devait pas dépasser $38,000,000, il fallait maintenir les dépenses au-dessous de ce chiffre, car un pays marche à la ruine s'il ne peut pas solder les frais courants d'administration en employant tous les impôts qu'il prélève sur ce peuple, et si, pour le moindre travail à entreprendre, il est obligé d'emprunter à l'étranger.

"Ce sont dans de telles circonstances que ces paroles ont été dites, et elles étaient dites à propos. Mais je les laisse de côté parce qu'on ne trouvera pas un homme ayant une parcelle d'intelligence qui, ayant réfléchi, ne dira pas: Les circonstances sont-elles les mêmes, le Gouvernement est-il en état de se procurer un revenu suffisant pour solder les dépenses ordinaires de l'administration?

"Oui, il est en état de le faire et d'avoir des excédents annuels de $16,000,000 et de $19,000,000."

(Débats 1908, page 5530.)

BILAN ACTUEL

En 1896, REGIME CONSERVATEUR la moyenne des dépots en banques de toute nature était de **$48.80** PAR TETE, pa homme, femme et enfants; soit **$244.00** PAR FAMILLE DE 5 ENFA' S.

En 1907 REGIME LIBERAL, la moyenne des dé s pour chaque homme, femme et enfant est de **$110.40** par tête; soit de **$551** par chaque famille de cinq personnes.

EN UN MOT:

En 1907, REGIME LIBERAL, on pourrait payer TOUTE LA DETTE DU CANADA avec les fonds en dépôt et lai ser encore $67.56 de bien par tête ou $337.80 par famille.

Si en 1896, REGIME CONSERVATEUR, on avait dû payer tou a dette, il aurait fallu RATISSER TOUS LES DEPOTS et encore, on se serait trouvé en dette de $2 par tête, homme, femme et enfant, ou de **$10** PAR FAMILLE.

(Débats 1908, p. 6510).

DROITS DE DOUANE

Conservateurs: — Période décennale	1887-1896	19.64 p. c.
Libéraux: — " "	1897-1906	16.88 p. c.
Réduction sous régime libéral		**2.76** p. c

Economie réalisée du fait de cette réduction sur les droits à payer pour **2** BILLIONS, chiffres ronds, des marchandises importées dans les dix années libérales (déduction faite des primes payées aux industries): PLUS DE QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS, restés dans la poche des citoyens et qui en seraient sortis si les conservateurs eussent été au pouvoir et si leur tarif eût été en vigueur.

LE CHIFFRE DES TAXES

M. Foster, financier conservateur, dit: "LES TAXES SONT AUGMENTEES, LA PREUVE EN EST QUE LES RECETTES DU TRESOR SONT AUJOURD'HUI LE DOUBLE DE CE QU'ELLES ETAIENT DU TEMPS DES CONSERVATEURS, PAR CONSEQUENT LE PEUPLE EST TAXE DU DOUBLE: LA TAXE EST DOUBLEE!!

Un simple exemple pour prouver l'absurdité de ce raisonnement:

"En 1896, sous le régime conservateur, les impôts prélevés sur le peu-

ple, pour le service postal, s'élevaient à $3,000,000 et aujourd'hui le revenu du département des Postes est de $6,000,000, soit double de celui de 1896.

"D'après la théorie de l'honorable député (M. Foster) cette augmentation du revenu serait une preuve positive que la taxe pour le port des lettres a été augmentée. Mais en réalité, cette taxe a été abaissée de 3 cents à 2 cents dans un cas et de 5 cents à 2 cents dans l'autre et cependant le revenu a doublé.

"Nous voyons la même chose dans le département des Douanes. Nous avons abaissé les droits de douane, mais plus de marchandises sont importées; la population est plus prospère et achète plus et il en résulte que le revenu de la douane augmente, bien que les droits soient moins élevés et c'est même en raison de l'abaissement des droits que le revenu a augmenté."

(Hon. Paterson, Débats 1908, p. 5533)

INDUSTRIES ET SALAIRES

Dans les dix années de régime libéral, nos industries denotent l'accroissement suivant:

Augmentation des SALAIRES PAYES $45,000,000
Augmentation de la PRODUCTION. $225,000,000

DETTE PUBLIQUE

Dans les cinq dernières années du REGIME CONSERVATEUR, il a été dépensé pour grands travaux, imputables au capital **16** millions.

Pour y arriver (y compris les déficits courants) il a fallu ajouter à la dette nette **21** MILLIONS.

Les LIBERAUX en dix ans ont dépensé **89** MILLIONS en grands travaux et pour cela, ils ont ajouté à la dette nette seulement **5** MILLIONS.

Pour faire les mêmes dépenses, sur le même pied, les CONSERVATEURS auraient été obligés d'emprunter **122** MILLIONS et d'augmenter la dette d'autant.

BALANCE DU COMMERCE

Les conservateurs font grand bruit de la prétendue BALANCE ADVERSE DU COMMERCE, c'est-à-dire l'excédent des importations sur les exportations.

Sans discuter la valeur économique de cette prétendue balance adverse, il est bon de ne pas oublier.

De 1878 à 1896, REGIME CONSERVATEUR, la balance adverse du commerce a été de **26** MILLIONS DE DOLLARS par année.

De 1896 à 1907, REGIME LIBERAL, la balance adverse du commermerce a été de **12** MILLIONS DE DOLLARS par année.

Presque moitié moins!

Jugez!

(Débats 1908, p. 6241)

COMPARAISONS

Dette par tête: 1896 . . . . . $50.09
Dette par tête: 1906. . . . . $42.84
GAIN PAR TETE 7.25

Augmentation de population:
18 années conservatrices . . . . . 4 p. c.
12 années libérales . . . . . 25 p. c.
GAIN EN POPULATION . . . . . 21 p. c.
Augmentation du commerce:
18 années conservatrices . . . . . 16 p. c.
12 années libérales . . . . . 158 p. c.
En 1896 (conservateur), le commerce du Canada était de **$42** par tête.
En 1907 (libéral), le commerce du Canada est de **$93** par tête.
GAIN EN COMMERCE **$51** PPAR TETE !
Augmentation de la dette:
Sous le régime conservateur la dette augmentait par année, de $6,-055,000.
Sous le régime libéral, la dette augmente par année de $1,550,000.
GAIN: **$4,505,000**.
QUATRE MILLIONS ET DEMI DE MOINS DE DETTE ENCOURUE PAR ANNEE.

2

LA CIE DES TERRES DE LA VALLEE DE LA SASKATCHEWAN

Tout ce que dit la brochure conservatrice à cet égard est un tissu de faussetés. Voici les faits:

Trois conservateurs devenus millionnaires par la grâce du régime tory et des cadeaux dont ils ont été comblés, MM. Osler, Hammond et Nanton avaient construit deux chemins de fer, un de Calgary à Edmonton et l'autre de Régina à Prince-Albert.

Cette compagnie conservatrice reçut des conservateurs une subvention D'UN MILLION D'ACRES de terre à choisir dans un immense territoire.

Elle trouva que ces terres n'étaient pas d'assez bonne qualité. Après en avoir choisi quelques-unes, elle voulu faire reprendre le reste par le Gouvernement.

La compagnie était disposée à accepter $1 par acre pour ses terres si le Gouvernement voulait les reprendre et les remplacer par une subvention en argent. ELLE ALLA MEME JUSQU'A INTENTER UN PROCES POUR OBLIGER LE GOUVERNEMENT A REPRENDRE LES TERRES ET LUI DONNER DE L'ARGENT A LA PLACE.

Au cours de ces disputes, une compagnie américaine—Davidson et McCrea, qui venait de compléter une grande operation sur les terrains, au Minnésota, entendit parler de ces terres de la vallée de la Saskatchewan et vint les examiner. Elle écouta la proposition de la compagnie et lui acheta 1,000,000 d'acres à $1.75 l'acre.

Les nouveaux acquéreurs avaient fait venir avec eux, pour examiner les terrains des hommes habitués à faire de la culture sur une grande échelle dans les régions affectées par la sécheresse. Trois ou quatre d'entre eux sont encore dans la région. Après avoir examiné le pays, étudié la nature du sol et l'avoir comparé avec celui de leur propre pays, ils dirent à MM. Davidson et McCrea: si vous pouvez nous procurer les sections paires, sur une certaine étendue, pour que nous puissions faire de l'agriculture sur une grande échelle, nous sommes prêts à tenter l'entreprise. MM. Davidson et McCrea n'osaient pas livrer le pays aux colons individuellement, DANS LA CRAINTE QUE CES DERNIERS N'ADOPTASSENT PAS LE MODE DE CULTURE EXIGE PAR LA NATURE DU PAYS, ET QUE L'ENTREPRISE N'ECHOUAT. Ils acceptèrent, en conséquence, l'offre de ces experts. Ils proposèrent à l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Sifton) d'acquérir une certaine quantité de sections à nombres pairs pour y installer de grandes fermes et tenter l'expérience.

On vendit donc 250,000 acres au prix de $1 chacun, LA VENTE ETANT ASSUJETTIE AUX CONDITIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT.D'après ces conditions, la compagnie s'engageait à établir vingt colons sur les vingt sections portant des numéros pairs et douze sur les autres, soit 32 COLONS DANS CHAQUE TOWNSHIP.

Considérons l'affaire au point de vue financier.. Ces terres, LE GOUVERNEMENT DEVAIT LES CEDER GRATUITEMENT; or, il se trouve qu'il en a obtenu $250,000 comptant et que, par dessus le marché, on voit 32 colons établis en chaque township. Au point de vue de la colonisation, on a reçu un contingent des plus recommandables: trente-deux colons se sont établis dans chaque township et y ont adopté un mode de culture qui convient tout particulièrement à la vallée de la Saskatchewan.

M. P. H. Mackenzie, cultivateur expert, président du comité d'agriculture, disait aux Communes (Débats 1908, p. 6902):

"Ayant parcouru l'Ouest presque en entier, je me suis fait une assez juste idée du mode de culture qui convient le mieux aux diverses parties de la région. Ainsi le sol de la vallée de la Saskatchewan demande un mode de culture bien différent de celui qui prévaut autour de Portage-la-Prairie et dans la vallée de la Rouge. Dur et massif, le sol de la vallée de la Saskatchewan demande un labour plus profond et une pulvérisation plus complète, sans quoi la culture ne donne pas de résultat satisfaisant. J'ai vu là des champs profondément labourés et soigneusement émottés, j'en ai vu d'autres légèrement labourés comme ceux du sud; les premiers étaient couverts d'une abondante moisson de grain, tandis que les autres avaient fort mauvaise apparence.

"Les trois personnes que la compagnie avait chargées d'aller faire l'examen des terres ont encore leurs fermes par là; elles sont superbes et le blé y pousse en abondance. Les colons du voisinage ont adopté le même mode de culture, sans lequel l'exploitation agricole ne pourrait pas se faire avec avantage en cette région. L'un des plus précieux avantages résultant de la transaction, c'est la preuve que l'on a eue que le mode particulier de culture implanté par là est celui qui s'adapte le mieux à cette partie du pays. Et qu'est-il résulté de tout ceci? Depuis cette vente, le courant de l'immigration s'est dirigé vers la vallée de la Saskatchewan, et l'on voit aujourd'hui plusieurs villes importantes—Saskatoon est de ce nombre—là où on pouvait franchir 60 milles en chemin de fer sans voir un seul établissement de colon, et franchir 100 milles sans en rencontrer plus de trois. Les Américains continuent d'affluer en cette partie du pays. L'année dernière et la précédente, les convois de certaine compagnie de chemin de fer se rendaient jusqu'en cette région et y transportaient des immigrants venus de Minneapolis et de Saint-Paul.

"Tel est le régime que les Américains ont adopté et mis en pratique en notre pays, grâce à la vente faite à la compagnie foncière de la Saskatchewan. Le flot de l'immigration promet d'être plus considérable encore cette année, et dans cette vallée que l'on considérait comme à peu près aride et impropre à la culture, on va récolter le blé par millions de boisseaux. On ne peut, à aucun point de vue, trouver quoi que ce soit de répréhensible à cette vente de terres. Si ceux qui se sont chargés de l'affaire ont tiré quelque profit de la plus-value des terres, c'était un profit légitime; le pays y a gagné beaucoup plus qu'eux et depuis ce temps-là, les terres se sont vendues à un prix beaucoup plus élevé que celui qu'ils en ont obtenu, car elles acquièrent chaque jour une valeur de plus en plus grande."

3

L'AFFAIRE DE LA NORTH ATLANTIC TRADING CO.

Encore un scandale pas mal fané et qui sent le rance.

Aussi, nous allons passer vite:

Le département de l'Intérieur, ayant constaté le peu de résultats obtenus en payant un bonus directement à des agents de navigation pour faire venir des immigrants et ayant résolu de pousser activement l'immigration, conçut le plan de grouper les agents en une compagnie avec laquelle il serait possible de négocier et qui présenterait UNE SURFACE ET UNE RESPONSABILITE.

MM. Preston et Smart, représentant le service d'immigration canadien, réunirent les agents à Hambourg, leur suggérèrent un plan de groupement et leur firent entrevoir la possibilité d'un contrat avec le gouvernement canadien, s'ils voulaient s'occuper spécialement de pousser activement les immigrants vers ce pays.

Les agents étrangers acceptèrent en principe le projet; mais en raison des risques à courir exigèrent que toutes les transactions, opérations et contrats fussent d'une nature confidentielle. ...

Lord Strathcona, haut commissaire du Canada à Londres prit part à la réunion des agents à Hambourg, suivit toutes les négociations, approuva le projet et écrivit au gouvernement canadien que le secret sur l'existence et les transactions de la compagnie était indispensable.

(Débats français, 1906, page 2187)

D'ailleurs, il n'y a rien de nouveau à ce fameux secret, toutes les opérations d'immigration exécutées par le département de l'Intérieur avec les pays européens se font sous le sceau du secret, depuis 30 ans, par ordre de Sir Chs. Tupper alors haut-commissaire canadien à Londres.

(Déposition de M. Beddoe au Comité d'agriculture 27 mars 1907).

Toujours est-il que le gouvernement conclut un contrat avec l'association d'agents qui s'était formée sous le nom de North Atlantic Trading Co.

L'opposition se plaint que la société n'était pas légalement constituée lors de la signature du contrat primitif. Il est bon de noter que le contrat de construction du C. P. R. fut signé en 1880 par les conservateurs avec une compagnie qui n'était pas encore légalement constituée et qui le fut plus tard seulement.. (Débats français 1906, p. 2485).

Le précédent doit valoir.

On a dit que la convention passée n'avait jamais été communiquée à la Chambre avant qu'elle fût renouvelée en 1904.

Or, à cette époque elle figurait DEPUIS 1901 dans le livre bleu du ministère de l'Intérieur.

Le contrat fut passé: il accordait certaines primes à la North Atlantic Trading Co., pour un nombre maximum d'immigrants, d'une nature déterminée, par année; et, en échange il imposait à la compagnie certains frais à encourir de propagande et de publicité.

Une autre condition était que les noms des directeurs de la compagnie restassent secrets POUR RAISON DE PROTECTION DANS LE PAYS L'OPERATION et le gouvernement a consenti à cette réserve.

(Débats français 1906, page 4637).

C'est cette clause du secret qui a fait jaunir depuis deux ans les députés bleus.

Leur rage de ne pas connaître ces noms n'est pas encore éteinte!

Quand on leur en parle, ils rugissent.

Il est aujourd'hui prouvé surabondamment, par tous les témoignages que, parmi ces directeurs, il ne figure ni membres ni employés du gouvernement.

C'EST LA SEULE CHOSE QUI AURAIT PU JUSTIFIER L'ACCUSATION DE SCANDALE.

Cet élément faisant défaut il ne reste rien du scandale et l'on doit JUGER LE CONTRAT SUR SON PROPRE MERITE.

Mais non, il leur faut les noms!

Les conservateurs prétendent qu'on a refusé de les leur laisser connaître.

CE N'EST PAS VRAI:

Sir W. Laurier a offert à M. Borden de lui LAISSER LIRE LA LISTE DES DIRECTEURS DE LA NORTH ATLANTIC TRADING CO pour qu'il puisse se convaincre qu'il n'y figurait ni membre ni employé du gouvernement, à LA CONDITION QU'EN DEHORS DE CE POINT IL GARDERAIT LE SECRET SUR LES NOMS QUI LUI SERAIENT COMMUNIQUES.

M. Borden, sur la pression de ses amis A REFUSE CETTE PROPOSITION.

Ses amis n'ont pas eu ASSEZ CONFIANCE en lui pour lui laisser voir seul la liste.

De quoi ont-ils eu peur? Pourquoi ont-ils refusé?

C'est simplement pour garder une chance de crier.

Qu'ils crient tout à leur aise; les noms, les noms!

Les électeurs savent aujourd'hui qu'il n'y a aucun ministre, député ou employé qui soit mêlé à l'affaire.

D'un autre côté, il pouvait y avoir un doute que la compagnie eût réellement dépensé en propagande et administration les sommes qui lui étaient imposées par son contrat.

Le non-paiement de cette somme eût pu être un scandale, STYLE CONSERVATEUR.

M. Beddoe, comptable au ministère de l'Intérieur, a été envoyé en Europe pour s'enquérir de ce fait, s'est procuré les états et reçus et a constaté et déclaré que la Compagnie, DANS L'ESPOIR DE POUSSER LES AFFAIRES, avait dans le cours des trois années qu'avait couru son contrat dépensé en réclames, littérature etc., QUINZE MILLE DOLLARS DE PLUS qu'elle n'était tenue de le faire aux termes de la convention.

Le voilà le scandale!

Le gouvernement dégoûté de l'opposition systématique faite à cet excellent contrat a profité d'une difficulté technique pour y mettre fin afin d'obtenir la paix de la part de la LOYALE OPPOSITION (!)

Il n'en reste pas moins acquis que PAS L'OMBRE D'UN REPROCHE ne peut subsister contre le gouvernement à l'égard de cette entreprise de la North Atlantic Trading, qui a réellement donné l'élan à l'immigration au nord-ouest et provoqué le grand mouvement de peuplement DONT NOUS RETIRONS AUJOURH'UI DES AVANTAGES IMMENSES.

4

RELATIONS DE PRESTON ET DE LEOPOLD

Tandis que M. Preston était agent d'immigration du gouvernement canadien à Londres, il était lié d'amitié avec un personnage QUE NOUS AVOUONS ETRE PEU RECOMMANDABLE, nommé Léopold ou Lazarus.

Léopold était agent de placement et d'expédition d'ouvriers à l'étranger.

C'était ce qu'on appelle un BRISEUR DE GREVES.

Il avait installé son bureau auprès de Preston et abusait, à son propre avantage, de ses relations et de l'autorité que cette proximité semblait lui donner auprès de certaines personnes.

Preston était trop complaisant pour Léopold et lui envoyait les immigrants ouvriers que les règlements L'EMPECHAIENT D'EXPEDIER AU CANADA COMME NON AGRICULTEURS.

Il y avait là une connivence dont les associations ouvrières au Canada s'émurent; elles protestèrent avec raison et exigèrent l'expulsion de Léopold du bâtiment où se trouvait le bureau canadien.

Le gouvernement canadien fit en cette occasion TOUT SON DEVOIR et paya même une indemnité de loyer pour faire DEGUERPIR LEOPOLD.

Plus tard, le gouvernement ayant constaté par des lettres volées par Jury et communiquées par lui à M. Monk—que Preston continuait à être en relations avec Léopold, RETRANCHA M. PRESTON DU SERVICE DE L'IMMIGRATION et le transféra à celui du Commerce.

Ici encore le gouvernement donnait SATISFACTION A LA CLASSE OUVRIERE.

Fort bien!

Mais alors que dire de l'opposition, des prétendus amis des ouvriers?

Que firent ces honnêtes gens lorsque le gouvernement eut chassé Léopold de ses bureaux, eut envoyé au loin M. Preston qui faisait travailler M. Léopold?

Eh bien, ensuite, cette fameuse ORGANISATION LARGEMENT TORY, qui a nom L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS, composée de gens qui aiment les ouvriers de tout leur cœur, recueillit Léopold, ce pelé, ce galeux, ce Lazarus, et le nomma SON PROPRE AGENT A LONDRES.

Aujourd'hui Léopold travaille pour des Cockshutt, les Kemp et les autres. Il envoie des ouvriers quand les canadiens demandent des gages trop élevés et FAIT POUR LE COMPTE DES AMIS DE M. BORDEN LA BESOGNE QUE L'HON. OLIVER L'A EMPECHE D'ACCOMPLIR AVEC M. PRESTON.

Le voilà le scandale!

5

L'AFFAIRE DE LA CIE D'ARUNDEL

Nous sommes encore à nous demander à quel titre cette très simple transaction figure au rang des scandales?

La seule cause doit en être la présence d'un libéral dans la compagnie en jeu.

C'est un principe conservateur que SEULS LES CONSERVATEURS ont le droit de faire du commerce, que seuls ils sont honnêtes (oh là, là!) et que tout libéral qui se livre au commerce est un fripon, SURTOUT S'IL EST PARENT DE PRES OU DE LOIN AVEC UN DEPUTE MINISTERIEL.

Le fils d'un ancien député, d'un vieil ami de Sir W. Laurier, M. Somerville, autrefois député de Middlesex, et qui tailla de belles croupières à Sir John Macdonald et à sa suite, est établi à Londres et travaille pour la grande maison de patrons découpés Butterick.

Il s'appelle Roy-Sommerville et créa une maison d'impression et de réclame ce qui était parfaitement son droit; il rechercha la clientèle du Bureau d'immigration à Londres et à titre de canadien, obtint une part du patronage.

Rien n'a été dit à l'encontre de ses prix, ni de ses fournitures, mais il y a scandale parce que LE PERE DE M. SOMMERVILLE A ETE AUTREFOIS UN DES ADVERSAIRES DU PARTI BLEU.

C'est là le scandale!

Il y en a encore un autre:

Dans le bureau de M. Preston il y avait un nommé Just DONT ON N'A JAMAIS PU SAVOIR S'IL ETAIT PLUS MENTEUR QUE JURY OU SI JURY ETAIT PLUS MENTEUR QUE LUI.

Le dit Just était AU MIEUX avec l'ancien imprimeur du Bureau d'Immigration, McCroquodale et Cie et dut voir ses petites affaires dérangées par l'entrée en lice de la Cie d'Arundel ou de M. Sommerville.

Alors il se mit en rapport avec les bonnes gens de l'opposition à Ottawa, MM. Monk, Baker et Wilson, les trois anabaptistes et peut-être aussi avec le fameux Fonds des Scandales dont nous avons parlé, et conta à ces messieurs, les histoires les plus fausses sur le compte de Preston-Léopold-Sommerville.

Le comité des Comptes Publics a examiné les affaires de la Cie d'Arundel et n'a rien trouvé à redire.

Aussi, au lieu d'intituler ce chapitre SCANDALE D'ARUNDEL, la brochure l'intitule simplement: MYSTERE D'ARUNDEL.

Le mystère c'est qu'il y ait des gens assez serins pour débiter des sornettes comme celles-là.

6

QUAIS DE SAINT-JOSEPH. — GRANDE VALLEE — DISRAELI

L'opposition a nourri au biberon trois scandales de travaux publics qui lui paraissent le comble de l'ignominie et pour lesquels différents députés ont demandé à différentes reprises la tête du gouvernement qui ne la leur a pas encore donnée et qui ne leur sera certainement pas encore accordée cette fois-ci.

Ces trois scandales sont les suivants:

Quai de Saint-Joseph, Ont.

Quai de Grande Vallée, Qué.

Quai de Disraéli, Qué.

L'opposition prétend que ce sont des travaux inutiles, faits simplement pour aider à l'élection de députés du gouvernement ou pour leur avantage personnel.

AUTANT DE MOTS, AUTANT DE MENSONGES.

1o QUAI DE ST-JOSEPH, ONT.—Ce quai a été construit pour faciliter le développement d'un établissement français, installé sur les bords du lac Huron et dont la prospérité dépend des facilités d'accès sur le lac. C'est l'hon. M. Tarte qui avait fait commencer les travaux et sûrement pas pour aider l'élection du député libéral dans ce comté, car celui-ci a toujours été opposé à la construction et voulait un quai autre part. M. Tarte, QUI ETAIT UN BON CANADIEN, tenait à aider l'établissement canadien naissant. Au fond c'est ce que les conservateurs ne pardonnent pas à ce quai, d'être une commodité largement destinée à une collectivité française d'Ontario; allons-nous nous joindre à eux dans ce déplorable esprit?

2o QUAI DE GRANDE VALLEE.—Les conservateurs prétendent que ce quai construit dans les premières années du gouvernement, sur la Baie des Chaleurs près des limites à bois, de M. John Lovell, député de Compton, a été bâti pour l'usage exclusif de celui-ci.

Ce reproche, de la part des gens qui ont dépensé des centaines de mille dollars pour construire le CANAL DE TAY où il n'est jamais passé

un bateau, mais qui actionne les moulins de l'honorable John Haggart, a lieu de nous sembler au moins amusant.

Mais, de plus, cette assertion est absolument fausse. Le quai, il est vrai, servait autrefois aux exploitations de M. John Lovell et à la population qui y travaille, mais il sert aussi de refuge aux pêcheurs et aux navigateurs. Depuis longtemps, les Lovell n'ont plus d'intérêt dans cette région, et des Américains de Desoronto, exploitent la forêt dans les environs, occupent des ouvriers, enrichissent, ou du moins, font vivre cette partie du pays, ce qu'ils n'auraient pas fait s'il n'y avait pas eu de quai.

En voilà un scandale!

3o QUAI DE DISRAELI.— Nous arrivons au troisième scandale celui de la construction du quai de Disraéli qui a provoqué un problème non résolu encore et qui agite les esprits de l'opposition:

EST-CE UN QUAI; EST-CE UN PONT?

Dans tous les cas c'était un travail instamment demandé par la population et propre à faciliter le trafic d'une région intéressante de Québec.

Au fond, c'est une dépense de $7,500 seulement, devant servir à une population de 5000 âmes, avec un lac de 5 milles de longueur et 2 1-2 milles de largeur par lequel il se fait un trafic de 24,000,000 de pieds de bois.

Est-ce un scandale cela?

Ecoutez où est le scandale.

M. Tobin, député libéral du comté de Richmond, est un bon partisan libéral et on l'a prévenu que l'opposition ne s'opposerait pas au quai ou pont Disraéli si M. Tobin voulait ne pas intervenir dans l'élection de Compton et ne pas empêcher M. Rufus Pope (un pur celui-là!) d'être ELU PAR ACCLAMATION.

M. Tobin n'a rien voulu entendre, il a combattu M. Pope et celui-ci a été battu.

C'est ainsi qu'est né le scandale.

Le scandale a été monté par un soumissionnaire désappointé, nommé Champoux, qui aurait voulu vendre le bois pour la construction du pont et qui, en brave et honnête tory, était venu offrir de l'argent à M. Tobin pour avoir le contrat à son prix.

M. Tobin a refusé et alors M. Champoux a pris MM. Blain et Lennox dans sa confidence et les a bombardés d'affidavits de fantaisie.

Le voilà le scandale!

En tout cas, A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON, cela nous a valu une intéressante déclaration tory.

M. Monk, discutant la dépense faite au sujet du quai de Disraéli, a déclaré que c'était UNE HONTE POUR LE GOUVERNEMENT DE DEPENSER DE L'ARGENT A DES TRAVAUX PUBLICS DANS LES CAMPAGNES QUAND ON EN AVAIT TANT BESOIN DANS LE PORT DE MONTREAL.

M. Monk a ajouté qu'on ne devrait PAS CONSACRER UN SOU A DES TRAVAUX PUBLICS DANS DES PETITES VILLES tant que le programme de la Commission des transports qui comporte une dépense de cent millions de dollars ne sera pas parachevé.

(Débats français 1906, p. 3556.)

Nous recommandons à nos amis des villes et ports de l'intérieur cet intéressant article du programme conservateur.

I

LES CONTRATS MERWIN

L'opposition a fait beaucoup de tapage à propos des contrats accordés à M. Merwin par le département de la Marine et en profite pour accuser le gouvernement de favoriser indument des intermédiaires.

On s'en prend en particulier, à M Merwin parce qu'il est américain. Les conservateurs ne se sont jamais gênés pour favoriser les Yankees et nous ne croyons pas que divers des magnats du Pacifique fussent autre chose que des Yankees avant d'avoir mérité les honneurs que leur a décernés le Souverain, il pourra en arriver autant à M.. Merwin.

Quant au système des intermédiaires, il a existé de tout temps au ministère de la Marine, comme l a déclaré le Col. Gourdeau, devant le juge Cassels et JUSQU'A CES DERNIERS TEMPS, la méthode suivie était celle qu'avaient léguée les Tupper et les Foster.

Tant que le département n'avait pas d'officier-acheteur, c'étaient les agents intermédiaires des fabricants, aux aguets des moindres besoins de chaque chantier ou atelier, qui venaient offrir leurs articles et naturellement tentaient d'obtenir le plus haut prix possible.

Non-seulement le gouvernement Laurier n'est pas responsable D'UN ETAT DE CHOSES CREE PAR LES CONSERVATEURS, mais il a l'honneur d'y avoir remédié et DOIT EN RECEVOIR CREDIT DE LA PART DES ELECTEURS.

C'est l'hon. M. Brodeur qui a créé dans le département de la Marine la position D'ACHETEUR DU DEPARTEMENT fonctionnaire spécial chargé de faire tous les achats, de discuter et d'établir les prix de communiquer avec les manufacturiers, etc.

Maintenant, il y a, comme dans le cas de Merwin, certains individus qui sont agents exclusifs pour certains articles et par l'intermédiaire desquels le gouvernement est obligé de passer parce que les manufacturiers ne vendent directement à personne.

Qu'un agent abuse de cette position pour réaliser un gros profit, ce n'est peut-être pas légitime mais c'est inévitable et cela a toujours existé

L'hon M. Foster est le premier qui ait introduit au département la règle d'acheter d'Allemagne des bouées dont un agent avait la vente exclusive en Amérique. Quand il était ministre de la Marine, il achetait ses bouées NON PAS DIRECTEMENT, mais par l'entremise d'un agent, un bon bleu, UN INTERMEDIAIRE, pas du tout manufacturier.

LE PLUS AMUSANT C'EST QUE L'INTERMEDIAIRE OBLIGE ETAIT ALORS M. REILLY DE MONTREAL, DONT M. MERWIN A PRIS LA SUCCESSION DIRECTE, COMME AGENT EXCLUSIF POUR CES MEMES BOUEES DE FABRICATION ALLEMANDE.

Maintenant c'est M. Merwin qui a les agences d'articles dont le gouvernement a besoin.

Il faut en passer par M. Merwin; tandis que M. Foster en passait par M. Reilly.

Où est le scandale là dedans?

Quant aux correspondances banales reçues par des députés tories de la part de fournisseurs bleus les informant qu'ils auraient fourni les articles à moitié prix si on se fût adressé à eux, c'est une farce pour les enfants.

Pour faire plaisir à M. Taylor, ces fabricants, que cela n'engageait à rien, auraient aussi bien écrit qu'ils donneraient les marchandises gratis.

Cela ne lie pas ces lettres-là!

Mais, essayez de les mettre au pied du mur.

CE N'EST PAS A LECHER LES MURS QUE SE SONT ENGRAISSES LES FOURNISSEURS DU PARTI CONSERVATEUR PENDANT VINGT ANS!

Dans tous les cas, il y a ceci à noter:

C'est que les libéraux n'ont pas voulu laisser persister le système établi par des conservateurs, aussitôt que les mauvais effets en ont été démontrés.

Ils ont arrêté complètement le système des ACHATS PAR INTERMEDIAIRES ET CREE UN POSTE D'ACHETEUR RESPONSABLE.

Ce que veut le peuple, ce sont des actes et non des paroles.

LE GOUVERNEMENT A AGI ET L'OPPOSITION BAVASSE ENCORE.

EQUIPEMENT DU MONTCALM

L'équipement du "Montcalm" le grand brise-glace du gouvernement a fourni un intarissable sujet de discussion pour les critiques conservateurs.

Le "Montcalm" construit spécialement pour le gouvernement canadien, afin de tâcher de résoudre le grand problème de la navigation d'hiver dont l'intérêt est énorme au Canada était une acquisition utile pour notre pays.

C'était le premier grand vaisseau qui figurât dans notre marine, le plus puissant des éléments de notre flotte; destiné par la nature de ses expériences à appeler l'attention du monde entier.

Le gouvernement voulut que ce steamer fût équipé de façon à faire honneur au Canada; le gouvernement désirait que si quelques personnages venaient dans notre pays, nous fussions à même de les recevoir sur mer aussi bien que sur terre et de nous distinguer par la propreté, la tenue et même le luxe de notre bâtiment principal.

Il y a certaines personnes qui se figurent ou prétendent se figurer que le prestige de la démocratie consiste dans la médiocrité.

Le gouvernement n'a pas jugé ainsi les choses et a pensé que le vrai moyen de prouver son respect pour la démocratie canadienne consistait à ne pas l'humilier devant les étrangers ni l'EXPOSER A ETRE DANS UN ETAT MARQUANT D'INFERIORITE.

C'est ainsi que l'hon M. Préfontaine avait compris les choses lorsqu'il ordonna pour l'équipement du "Montcalm" l'argenterie et la verrerie qui ont tellement scandalisé les conservateurs.

Ils ont affecté de croire que l'hon. M. Préfontaine avait fait ces commandes pour le plaisir et la gloriole de manger lui-même dans la vaisselle d'argent et de boire dans le cristal.

Les farceurs qui ont conté ces histoires et les niais qui les ont écoutées n'ont jamais connu l'hon. M. Préfontaine.

Il était le dernier homme à s'occuper de la vaisselle et de la verrerie quand il était au travail et même au repos. Nous sommes bien persuadés qu'au point de vue du sybaritisme, M. Northrup, qui s'est institué le "joker" de l'opposition en matière d'énumération de verrerie et d'argenterie est autrement sensible au pli de la feuille de rose que M. Préfontaine n'a jamais dû l'être.

Toujours est-il que l'opposition s'est amusée à énumérer cuillères, couteaux et fourchettes; à compter la garde-robe des matelots et du capitaine et à renifler dans les casseroles.

Notez qu'elle n'a jamais discuté les quantités ni les prix intrinsèques des articles; elle a pu discuter le système des commissions, MAIS PAS LES VALEURS.

Le gouvernement a eu ce qu'il a commandé.

Toute la question est de savoir s'il fallait commander tous ces articles.

III

L'opposition prétend qu'on n'aurait pas du équiper aussi richement le "Montcalm".

Le gouvernement dit qu'il voulait que le vaisseau fût garni de façon à pouvoir recevoir convenablement des visiteurs étrangers, des officiers des marines d'autre pays dont les salles à manger et les salons du bord VOIENT CROULER LEURS TABLES sous des massives argenteries dont ils reçoivent le cadeau de tous les coins du pays.

Nous sommes persuadés que pas un canadien—pas même les plus têtus de l'opposition—ne voudrait que nous puissions passer pour des MANANTS auprès d'officiers américains, en n'étant pas capables de leur offrir un repas servi dans un style au moins approchant de celui dont ils jouissent à bord de leurs vaisseaux de guerre.

Voilà l'idée qui a guidé l'aménagement un peu luxueux du "Montcalm"

C'est une idée que le peuple canadien comprendra et approuvera.

Le scandale c'est de faire de la basse populacerie avec une question qui est uniquement de tact et de dignité.

9

EXPEDITION DE L'"ARTIC"

Il semble vraiment qu'il soit trop tard pour en parler encore.

A part quelques rares fantoches de la bande conservatrice, les gens qui se respectent ont cessé d'agiter ce monceau d'insanités.

La discussion si précise qui s'est faite au sujet de l'utilisation des voies maritimes septentrionales pour atteindre la baie d'Hudson et, de là, le cœur du Manitoba a fait maintenant comprendre à tous l'utilité du voyage de l'"Arctic."

La prise de possession des Iles Arctiques était une mesure qui s'imposait pour la dignité du Canada et la sûreté de l'Empire Britannique.

Chaque année l'"Arctic", sous son bon commandant le capt. Bernier, retourne dans ces parages accomplir sa mission de surveillance et de ravitaillement et personne ne dit rien: ON NE FAIT PLUS DE FARCES, on ne parle plus de la dépense, on sait que c'est sérieux.

Les crédits relatifs à ce vaisseau passent en silence, tellement l'opposition A HONTE DE SA CONDUITE PASSEE.

Aussi nous garderons-nous de relever, dans la brochure dont nous parlons, la longue énumération des articles achetés qui fit autrefois la joie des farceurs à bon marché du cirque conservateur.

Toutes ces provisions se consomment petit à petit; leur utilité est de jour en jour plus évidente; et les gens sensés comprennent qu'ils se sont rendus ridicules en s'attelant à la queue de quelques plaisantins de mauvais aloi.

Il n'est personne qui ne puisse faire rire un auditoire en lisant une énumération d'achats d'articles d'habillement et de cuisine.

Ce genre de facétie est essentiellement le propre des ENCANTEURS DE FAUBOURG et des huissiers de bonne humeur qui dérident les acheteurs lorsqu'ils liquident les armoires et les coffres d'un pauvre ouvrier en détresse ou d'un travailleur qui a succombé sur le chemin.

Que l'opposition se soit livrée à cet exercice, cela ne nous étonne pas! ON FAIT CE QUE L'ON PEUT.

Les matelots engagés pour l'expédition partaient pour un long voyage, il leur fallait le nécessaire, plus même que le nécessaire.

LE SUPERFLU ETAIT NECESSAIRE.

Aussi l'"Arctic" a-t-il été bien approvisionné: RIEN N'A ETE PERDU, TOUT SERT MAINTENANT.

On a prétendu que toutes les marchandises achetées n'avaient pas été mises à bord.

L'enquête a prouvé que tout avait été bien et dûment chargé à bord.

M. le Dr J. D. Reid, député de Grenville, qui s'entend beaucoup mieux dans l'utilisation gratuite des cales-sèches du gouvernement que dans l'arrimage des expéditions polaires, avait dit que toutes les marchandiser achetées n'avaient jamais pu tenir sur l'"Arctic."

Il a été obligé d'avouer qu'il s'était trompé et avait ait ses calculs un soir de brouillard.

Enfin la mémoire de ce pauvre R. Préfontaine qu'on avait CHERCHE A SALIR avec cette histoire a été vengée par la suite et par les faits.

Reste une prétention bleue qui mérite peut-être un mot de réfutation.

La brochure dit que les libéraux ont EMPECHE LA CONCLUSION DE L'ENQUETE.

C'EST UN MENSONGE.

M. Northrup, qui a conduit l'enquête pour les conservateurs a été obligé d'admettre en Chambre qu'il avait lui-même informé le président du comité QUE L'ENQUETE ETAIT CLOSE ET QU'IL N'AVAIT PLUS DE TEMOIN A FAIRE ENTENDRE. (Débats français 1906, page 6671).

C'est sur cette déclaration que l'enquête fut close.

Plus tard, M. Northrup voulut reprendre toute l'affaire avec l'affidavit d'un expert en saucisses de Toronto, qui voulait prouver que le pemmican de la Cie Davis Ltd ETAIT SUPERIEUR au pemmican de la Bovril Ltd.

Le comité a refusé de se prêter à cette réclame industrielle et, s'en tenant à la parole de M. Northrup, a déclaré l'histoire finie.

Voilà la vérité.

Et il y a plus: c'est que l'opposition, SURE D'UN FIASCO ne voulait même pas de l'enquête proposée par Sir Wilfrid Laurier sur l'affaire de l'"Arctic", et a failli voter contre. C'est au dernier moment qu'elle a senti le ridicule de la position et a laissé passer à l'unanimité la motion pour formation d'un comité.

10

L'AFFAIRE DES LIMES

Encore une comédie tory.

D'abord, le point curieux de cette affaire des limes, c'est qu'il ne s'agit de limes qu'à demi; la moitié de la dépense reprochée consiste dans de l'acier à limes, c'est-à-dire dans un acier spécial fabriqué en France seulement par certaines aciéries et avec une trempe particulière pour la fabrication des limes, MAIS QUI PEUT SERVIR A UNE FOULE D'USAGES DELICATS.

On a blagué le public en faisant croire que le département de la marine avait acheté plus de $4000 de limes.

La moitié, soit $2,232, étaient pour de l'acier comme nous l'avons dit.

Cet achat s'est fait dans des conditions exceptionnellement avantageuses pour le gouvernement au prix du gros, avec l'escompte, pour un article de premier ordre REPRESENTANT LA PLEINE VALEUR.

Que peut-on demander de plus?

Ah voilà!

En 1903, M. Rolland Préfontaine, fils de l'hon. Préfontaine, industriel à Ste-Agathe, avait fait en France une commande de limes et d'acier à limes qui lui fut expédiée à Montréal.

Lors de la réception des marchandises, M. Rolland Préfontaine, refusa d'en prendre livraison pour des raisons particulières.

Les marchandises étaient en plan à Montréal, et l'avocat des fournisseurs français était chargé d'en opérer le recouvrement et se préparait à poursuivre l'acheteur, quand M. Strubbe, homme d'affaires de Montréal lui fit une offre et obtint, à son compte toute la consignation à moitié prix.

Lorsqu'il eut en mains les articles, M. Strubbe, qui depuis longtemps faisait des affaires avec le département de la marine, offrit de vendre à celui-ci l'acier et les lim[illegible] U PRIX DE FACTURE.

C'est ce qui a été fait.

Le gouvernement, sans avoir à payer de commission, en jouissant de l'escompte du commerce a acheté AU PRIX REEL DE FACTURE des articles dont il avait besoin.

Que peut-on demander de plus? Le gouvernement a eu LES ARTICLES REELS?

Le gouvernement a payé le PRIX VRAI.

Où est le scandale?

Mais, dit-on, M. Strubbe avait payé moitié prix!

Qu'est-ce que le département de la marine pouvait en savoir?

Si on avait FAIT CADEAU de ces limes à M. Strubbe, va-t-on prétendre qu'il aurait dû aussi en FAIRE CADEAU au département?

C'est idéal.

La seule chose qu'on peut demander des services publics c'est qu'ils acquièrent les ARTICLES VRAIS au VRAI PRIX.

C'est ce qui a eu lieu en cette circonstance.

Le scandale est une farce.

II

LES LIMITES A BOIS DE M. BURGOWS

MENTEZ, MENTEZ, ... A LA FIN IL N'EN RESTERA PLUS RIEN.

Payant d'audace, les conservateurs qui avaient mis au pillage du temps de Sir John Macdonald toutes les terres à bois, qui s'étaient servis à pleines mains, depuis M. J. G. H. Bergeron jusqu'au plus obscur bleu de la bande Langevin-Chapleau-Caron, des beaux jours de 1882-3 et 4, ont eu l'audace de reprocher au gouvernement sa politique de concession des limites à bois, parcequ'un des gros concessionnaires, M. Burrows, se trouvait être le beau-frère de l'hon. M. Sifton; alors ils ont créé le SCANDALE BURROWS.

Mal leur en a pris, car M. Burrows leur a servi une jolie râclée absolument délectable. (Débats français 1906, p. 4721.)

Le gouvernement actuel a pris pour ligne de conduite dans le département de l'Intérieur de vendre toutes les coupes de bois par adjudication publique au plus offrant.

C'est une différence avec les conservateurs qui donnaient les coupes à des amis pour rien, à charge à eux de payer des droits de coupe, au fur et à mesure de l'exploitation: ce qu'ils se gardaient généralement d'acquitter.

Les conservateurs reprochaient à M. Burrows d'être détenteur de 478 milles carrés de limites à bois et affirmaient QU'IL ETAIT REDEVABLE DE CES CONCESSIONS A SA PARENTE AVEC M. SIFTON.

M. Burrows a répondu:

Qu'il avait toujours été marchand de bois, et propriétaire de scieries bien avant que M. Sifton eût un portefeuille et qu'il n'était pas pour changer de métier parce que son beau-frère devenait ministre;

Qu'il s'est adressé au ministère de l'Intérieur pour avoir des concessions forestières parcequ'au Manitoba, les forêts appartiennent au pouvoir

fédéral et que pour avoir du bois pour alimenter ses scieries et approvisionner le public, il était bien forcé de s'adresser à Ottawa.

Qu'il ne spécule pas sur les concessions mais les exploite, vu qu'il a trois scieries en marche qui ont fourni en 1906, 14 millions de pieds de bois.

Qu'il n'a obtenu du département aucune sorte de faveur, qu'il a soumissionné pour toutes ces limites et les a obtenues à la plus haute enchère. Il a cité un tableau donnant toutes les enchères des différentes concessions dont il est titulaire et démontrant que le gouvernement AURAIT REÇU $9,386 DE MOINS si les autres soumissionnaires avaient obtenu les concessions.

M. Burrows a ajouté qu'il avait toujours eu à payer pour toutes ses concessions SOUS LE GOUVERNEMENT ACTUEL, et qu'il n'avait jamais eu de CONCESSION GRATUITE sauf du temps des conservateurs où il en avait eues de l'hon J. C. Atkins.

Voilà qui regle la question

Quant à l'origine du scandale, on en a eu l'explication naïve de la part de l'élégant M. W. J. Roche, de Marquette qui a REPROCHE A M. BURROWS D'AVOIR ETE CONSERVATEUR JUSQU'A CE QUE M. SIFTON DEVIENNE MINISTRE.

Voilà la doctrine conservatrice: un individu a le droit de tout faire tant qu'il est conservateur; aussitôt qu'il devient libéral, il doit du même coup être traité en criminel

Tout ce qui était honorable pour M. BURROWS CONSERVATEUR devient un scandale pour M. BURROWS LIBERAL.

IV

LES TERRES A PATURAGES

Le prétendu scandale des terres à pâturages est encore un exemple de l'entêtement inintelligent du parti conservateur qui voudrait établir des lois de colonisation ou d'administration des terres RIGIDES COMME LA LOI DES MEDES ET DES PERSES et pour qui il y a matière à scandales toutes les fois que le gouvernement, dont la ligne de conduite est D'ADAPTER LES REGLEMENTS AUX CONDITIONS EXISTANTES, revise des règlements, les modifie, les suspend ou les rétablit.

Pour un bleu un règlement c'est comme le catéchisme,

IMMUABLE!

La terre peut trembler, le soleil s'obscurcir, mais les règlements on ne peut les modifier SANS SCANDALE.

Tout le monde sait que dans les pays nouveaux, il s'élève constamment des différends entre éleveurs et agriculteurs.

AUX ETATS-UNIS, IL Y A EU SOUVENT DU SANG REPANDU!

Le ministre de l'intérieur a pensé que toutes les vastes étendues de terre impropres à la culture devraient être réservées pour le pâturage, et à cette fin, il les a louées à bail, pour assurer SOUS SON AUTORITE, l'irrigation et la protection nécessaire à l'avenir de notre commerce de bétail. C'est pourquoi le gouvernement a fait des règlements, passé certains baux et fait certaines ventes destinées à assurer à l'éleveur ce qui lui manquait autrefois: LA STABILITE. Jadis l'éleveur n'avait pas de bail à passer, ni de précautions à prendre; il allait où il voulait. Maintenant que les Américains nous ont appris la "culture sèche" il faut limiter le domaine de l'éleveur, l'obliger à se bâtir et à enclore

TEL EST L'OBJET CHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT.

En arrivant au pouvoir le gouvernement libéral se trouva en face des

règlements conservateurs permettant au gouverneur en conseil de passer des baux de pâturages, REVOCABLES SUR AVIS DE DEUX ANS.

Ces baux se concluaient séparément, par petits lots et causaient au département des ennuis A CHAQUE RENOUVELLEMENT, sans compter les retards dont souffraient les petits éléveurs.

Aussi le ministre de l'Intérieur, l'hon. M. Sifton fit-il amender l'Acte de façon à pouvoir accorder des baux durables à condition que les terrains loués fussent soumis aux entrées de homestead, c'est-à-dire restassent ouverts à la colonisation.

Une seule exception à cette règle a été faite dans le cas de M. A. T. Mackie qui a obtenu un bail SANS CONDITION DE HOMESTEAD par decret de 1902. C'est le fameux bail de la rivière au Lait qui figure dans les brochures conservatrices. Cette terre fut inspectée avant le bail et déclarée ABSOLUMENT IMPROPRE A L'IRRIGATION ET A LA CULTURE. Elle est située dans l'étroite vallée de la rivière au Lait où l'irrigation est impossible. Les terres à betteraves et à blé sont situées au nord du bail Mackie, dont elles sont séparées par la haute Colline de la Rivière au Lait. La compagnie d'Irrigation et de chemin de fer d'Alberta qui exploite l'eau de la rivière au Lait était tellement convaincue de l'aridité de cette vallée qu'elle a creusé un coûteux canal au travers de la colline pour détourner les eaux et les amener au niveau des terres du nord

C'EST LA LA RAISON DE L'EXEMPTION DE LA CLAUSE DE HOMESTEAD DANS CE CAS.

Quant aux concessions Mc Gregor Brown et autres, également fameuses, il faut tenir compte que le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan, bien que pourvus depuis longtemps de communications par chemin de fer n'ont jamais pu se peupler à cause de l'opinion dominante qu'elles sont incultivables; il fut jugé bon de profiter de cet état de chose pour les livrer aux éléveurs et donner à cette industrie une base et un domaine permanent. A la suite d'une enquête le gouvernement décida en 1901 d'accorder sur ces terres des baux de pâturages permanents, c'est-à-dire NON REVOCABLES. En même temps,on profita d'un décret conservateur de 1892 permettant au locataire de pâturages d'acheter un dixième de l'étendue louée pour s'y bâtir une habitation, une ferme et un corral.

Ces règlements furent édictés proclamés, affichés.

TOUT LE MONDE PUT EN PRENDRE CONNAISSANCE: TOUT LE MONDE PUT OBTENIR AUX MEMES CONDITIONS UN BAIL DE PATURAGES.

Certaines demandes furent faites en conséquence, par les personnes que les conservateurs prétendent privilégiées tout en sachant fort bien qu'ils n'ont joui d'aucune faveur spéciale.

Pourquoi ces cris?

Voilà:

Par suite du succès inespéré obtenu dans la culture du blé d'automne dans le sud de l'Alberta, dans les régions où étaient situés les baux cités plus haut, le gouvernement sentit que les conditions changeaient et qu'il allait devenir difficile de tracer la démarcation entre les terres à pâturages et à culture et, pour se réserver sa liberté d'action décida de REVENIR A LA CLAUSE DE REVOCATION TOUS LES DEUX ANS.

Aussitôt les conservateurs, QUI RECLAMAIENT CETTE CLAUSE DEPUIS DEUX ANS, PROTESTERENT CONTRE SA REIMPOSITION

Ils prétendirent qu'on la réimposait simplement pour avantager ceux qui avaient reçu des baux AU TEMPS DE SA NON-EXISTENCE.

Allez donc jamais contenter un bleu qui chérit un grief!

Il n'y a eu aucune difficulté quant aux baux dont il est question ce qui prouve bien la sagesse de la politique du gouvernement.

Si les districts en question peuvent être mis en valeur agricole ce sera seulement par l'irrigation et tous les baux prescrivent qu'en tout temps LE GOUVERNEMENT PEUT PRENDRE POSSESSION DES TERRES REQUISES POUR L'IRRIGATION.

Un des gros griefs des bleus, c'est que M. McGregor, un des locataires est un marchand de chevaux de Brandon.

Nous voudrions bien savoir qui est plus apte à posséder des terres à pâturages: d'un MARCHAND DE CHEVAUX COMME M. MAC GREGOR OU D'UN AVOCAT COMME M. FOWLER dont les innombrables occupations dépassent nos limites d'exposition?

13

LES FAUX COLONS

M. Ames a parcouru le nord-ouest en voiture, passant son long cou par dessus les clôtures pour voir si les lots étaient occupés et écoutant dans les meetings tories toutes les histoires dont venaient l'emplir les écumeurs de concessions trop fainéants pour travailler et cherchant seulement à voler la terre toute cultivée de leurs voisins. Il a rapporté de son voyage les histoires des plus fantastiques sur ce que la brochure conservatrice appelle le BLUFF DE LA COLONISATION.

Le fond de ce bluff, c'est que le gouvernement n'applique pas assez sévèrement, D'APRES M. AMES, des lois de colonisation, ne pratique pas L'ANNULATION AUTOMATIQUE, dans tous les cas d'irrégularité dans l'observation des règlements et laisse ainsi trop facilement des lots entre les mains de gens qui pourraient en être dépossédés SI ON APPLIQUAIT LA LOI DANS TOUTE SA SEVERITE.

Doux M. Ames!

Rétablissons les faits: . .

Connaissant les difficultés et les peines éprouvées par l'homme qui s'établit sur un homestead dans la prairie, l'hon. M. Sifton a adopté une ligne de conduite LARGE ET GENEREUSE et a décidé de traiter honnêtement et raisonnablement tout homme qui s'installe sur un homestead dans l'intention bien arrêtée de devenir un colon. Dans bien des cas il a préféré suivre L'ESPRIT PLUTOT QUE LA LETTRE de la loi. Cette mansuétude a pu être exploitée, mais les résultats ont été excellents. Tout le monde fut mis sur le même pied. Lorsque la colonisation des terres s'accrut, certains spéculateurs profitèrent des facilités accordées et se servirent des homesteads comme moyen de donner plus de valeur à leurs terres vacantes. Aussitôt que le gouvernement s'en aperçut, en 1906, il passa un règlement prescrivant QU'UNE SEULE PERSONNE NE POUVAIT FAIRE QU'UNE SEULE ENTREE.

Dans l'est de la Saskatchewan où les spéculateurs avaient opéré, TOUS LES HOMESTEADS FURENT INSPECTES et, partout où il n'y avait pas eu de travaux faits ou bien, dans le cas où il n'y avait pas eu résidence d'une année, les CONCESSIONS FURENT ANNULEES.

Ceci montre la sagesse et l'esprit de justice du gouvernement. Avec des colons ignorant les lois, sujets aux mésaventures, aux déboires du premier établissement il ne peut y avoir de règle stricte, rigide pour agir avec l'homme de bonne volonté.

L'ANNULATION AUTOMATIQUE est une idée de GARDE-CHIOURME ou de CONDUCTEUR D'ESCLAVES.

Elle donne la vraie mesure de M. Ames, en long et en large!

Il faut que le ministre puisse exercer une certaine discrétion AVANT DE DEPOUILLER UN HOMME DE SON HOMESTEAD. Chaque cas doit

être jugé suivant son propre mérite. L'honnêteté du colon, son intention de travailler, les efforts qu'il a faits pour conserver son titre doivent entrer en ligne de compte.

Le gouvernement Laurier a traité le colon AVEC [illegible] ET LOYAUTE, et lui a permis d'obtenir sa terre sans difficultés immérites.

Si quelques personnes ont abusé de cette attitude, le mal est certainement moins grand que de laisser EN FRICHE comme l'ont fait les conservateurs, ce magnifique domaine de l'ouest qui fait aujourd'hui notre gloire.

Quant aux cas particuliers de faux colons, signalés par M. Ames (les cas de Radison, Adamson, Bryant, etc.) il a été démontré en Chambre qu'il n'y en avait pas un seul de fondé et que M. Ames s'était misérablement fait emplir par des ECUMEURS DE CONCESSIONS. (Débats français, 1906, p. 3236).

14

CONCESSION RAY-BRONSON

Pour un joli fiasco conservateur, celui-ci mérite LE POMPON!

Nous allons régler en quelques mots le scandale de la concession Ray-Bronson.

On va voir le joli bénéfice que le Canada a retiré des agissements des ORGANISATEURS SALARIES DES SCANDALES CONSERVATEURS!

En 1898, MM. Bronson et Ray, deux hommes d'affaires d'Ottawa avaient obtenu une concession d'exploitation hydraulique de mine sur le creek Bonanza.

Les concessionnaires, comme beaucoup d'autres rencontrèrent, au début, de grandes difficultés à mettre en valeur la propriété qui leur était dévolue et même à remplir les conditions imposées pour le maintien en vigueur de leur concession.

Cependant, grâce aux efforts de leur représentant à Ottawa, ils obtinrent un prolongement de bail de leur concession jusqu'en 1902.

Pendant ce temps, tout un parti s'était formé au Yukon pour TACHER DE METTRE LA MAIN SUR CETTE PROPRIETE.

Le Yukon est plein d'individus dont le métier n'est pas de chercher des concessions nouvelles, mais de trouver des défauts dans la façon dont les autres détiennent leurs concessions pour s'en emparer.

C'est moins fatigant, même si ça n'est pas aussi loyal

M. A. N. Belcourt, député d'Ottawa qui était depuis longtemps l'avocat de la compagnie Ray-Bronson, fit abandon de la dette ou mémoire de frais, encouru envers lui par la compagnie, contre la remise d'un certain nombre de parts, ce qui l'intéressa directement à l'entreprise.

Il fit de son mieux pour obtenir une nouvelle prolongation de délai jusqu'en 1904 et depuis 1902. TOUS LES TRAVAUX EXIGES PAR L'AGENT DU GOUVERNEMENT POUR LE MAINTIEN DU BAIL FURENT EXECUTES A LA LETTRE. (Débats 1906, p. 1577.)

Non-seulement M. Belcourt ne reçut aucune faveur du gouvernement, mais dès son entrée dans la compagnie, elle fut traitée avec une recrudescence de rigueur, qui ne suffit pas à désarmer la voracité des écumeurs de concessions du Yukon, entre autres d'un nommé Tyrrel, ancien solliciteur de la dite compagnie à Dawson. Celui-ci réclamait le paiement d'un compte de $43,000. A défaut de paiement, il se déclarait fort d'enlever à la compagnie sa concession et de DESHONORER disait-il M. Belcourt.

Le député d'Ottawa refusa de capituler devant un tel chantage et alors M. Tyrell appela à la rescousse le vertueux M. Foster qui s'efforça

d'amener une solution en faisant agir l'opposition aux Communes toujours prête aux besognes de ce genre.

L'hon. M. Foster souleva la discussion de la concession Ray-Bronson aux Communes, et, avec l'aide de M. le Dr Thompson, le député volage du Yukon, il obtint du ministre de l'Intérieur que la concession Ray-Bronson serait annulée.

Le département de l'intérieur prononça l'annulation en s'appuyant sur les raisons données par l'hon. M. Foster, et inspirées par M. Tyrrell.

Naturellement la compagnie ne s'est pas laissé faire, elle a poursuivi le gouvernement pour annulation illégale et réclamé des dommages en conséquence.

Le jugement final a été rendu le 31 mai dernier par la Cour Suprême, qui a accordé à la Cie Ray-Bronson plus de $60,000 de dommages et intérêts pour annulation illégale de leur concession.

C'est donc SOIXANTE MILLE DOLLARS QUE COUTERA AU TRESOR LA SOURNOISERIE PARLEMENTAIRE DE L'HON. M. FOSTER CONTRE L'HON. M. A. BELCOURT.

Le voilà le scandale!

15

AFFAIRE NIXON

Voici les faits:

Joseph Nixon était sous-agent des terres de la Puissance à McLeod, c'est un homme aimé et respecté de tous; mais qui est LIBERAL.

N'oubliez pas qu'au point de vue conservateur pour qu'il y ait scandale, il faut qu'un des personnages au moins SOIT LIBERAL.

Si des CONSERVATEURS pillent, volent et mentent: ce N'EST PAS UN SCANDALE.

Si le fils d'un LIBERAL commet une peccadille C'EST UN SCANDALE.

Revenons à Nixon.

M. Joseph Nixon, quoique libéral est un des citoyens les plus respectés de McLeod Alta; mais détesté de l'hon. M. Haultain, l'ex-premier-ministre des Territoires qui en vertu de l'éternelle principe conservateur de la séparation politique du fédéral et du provincial, confie à ses amis d'Ottawa les sales besognes qu'il n'est pas à même d'accomplir en politique.

M. Joseph Nixon, qui, comme sous-agent des Terres à McLeod, recevait $25 par mois, vit son salaire augmenté de $25 supplémentaires comme gardien du batiment d'immigration de la même ville.

Comme il était pas mal occupé, il laissa à son fils mineur, le soin de tenir la sous-agence et il arriva que le jeune homme trompa la vigilance paternelle et se rendit coupable d'irrégularités qui furent dénoncées et provoquèrent une enquête.

L'enquête révéla un déficit de $199.05 et au cours de l'enquête le fils Nixon avait pris la fuite.

LE PERE M. JOS NIXON REMBOURSA JUSQU'AU DERNIER SOU LES $199.05 QUI MANQUAIENT A LA CAISSE.

Le gouvernement, tenant compte de l'excellent caractère de Nixon, des recommandations de tous ses concitoyens a maintenu M. Nixon EN PLACE.

Voilà le scandale.

C'est pour cela que les conservateurs ont traité ce pauvre homme de voleur, de canaille.

C'EST POUR CELA QU'ILS ONT PRETENDU RENVERSER LE GOUVERNEMENT.

Ce serait grotesque si ce n'était pas odieux.

Jugez encore de la différence d'attitude tory quand il s'agit d'un PAUVRE DIABLE et D'UN GROS MONSIEUR.

L'année dernière un jeune élève du Collège Militaire de Kingston, ECOLE D'HONNEUR ET DE DEVOIR, volait à l'un de ses camarades un étui à cigarettes en argent. L'importance du vol résidait surtout dans la position sociale du coupable qui est le fils d'un député conservateur actuel.

Nous avons déjà dit que lorsqu'un bleu ou fils de bleu volait, ce n'est pas un scandale.

Cela ne devient scandale que si c'est un rouge ou fils de rouge.

Le jeune homme passa en cour martiale et fut puni de suspension, dont on eut même la faiblesse de lui faire bientôt grâce.

Aussitôt le père, abusant de sa position de député, saisit la Chambre des Communes de la punition infligée à son fils, tempêta, demanda la tête du commandant en chef pour avoir osé punir d'un larcin qualifié LE FILS D'UN DEPUTE CONSERVATEUR.

Le ministre de la milice prit toute la responsabilité de l'acte du commandant de l'Ecole et des amis bienveillants firent comprendre au fougueux et loquace député tory, qu'il aurait MIEUX FAIT DE SE TAIRE.

Voici bien la justice tory:

Un jeune garçon, riche instruit, éduqué, vole ses camarades et est puni.

Mais son père est conservateur.

Aussitôt le père, DEPUTE BLEU, tempête, fait lever la punition et demande la tête du général commandant.

D'un autre côté:

Un jeune homme des prairies, enfant mineur, enlève une certaine somme de la caisse de son père et s'enfuit.

Aussitôt le père, qui est UN LIBERAL, PAIE DE SA POCHE LE DEFICIT.

Alors, des députés conservateurs traitent le père: DE VOLEUR, et demandent qu'on lui enlève sa position et qu'on le jette sur le chemin, ou bien, QU'ON RENVERSE LE GOUVERNEMENT.

C'est cela surtout qu'ils voudraient, ces bons conservateurs, mais les électeurs ne s'y laisseront pas prendre.

Ils ont dans cette petite histoire une indication de la façon dont ils seraient traités si les tories venaient au pouvoir.

16

AFFAIRE WAGNER

L'opposition a soulevé un débat considérable et provoqué une longue discussion à propos du cas d'un nommé Philippe Wagner interprête galicien à Edmonton.

Le plus grand reproche que l'on puisse faire à Wagner c'est d'être un libéral et d'agir comme tel et, en vertu du principe conservateur que seuls les employés du gouvernement QUI NE SONT PAS LIBERAUX, ont le droit de cabaler dans les élections, ils ont poursuivi de leur haine, de leurs dénonciations et de leurs malédictions ce pauvre Wagner.

Personne ne prétendra que Wagner soit un employé modèle à donner en exemple à la jeunesse, mais d'un autre côté CE N'EST PAS TOUT LE MONDE QUI PEUT AGIR COMME INTERPRETE parmi les populations aux langages multiples qui peuplent l'Ouest.

Quant aux qualités de M. Wagner comme interprête, personne ne les met en doute. Elles sont admises même par ses ennemis.

Que reste-t-il à reprocher à M. Wagner?

On lui reproche de s'être mêlé de l'élection provinciale d'Edmonton contre M. Griesbach candidat bleu qui s'est fait piteusement écraser.

On peut se rendre compte de la valeur de cette accusation en songeant que M. Griesbach LE CANDIDAT BATTU, qui a lui-même fourni un affidavit à l'effet de dénoncer l'ingérence de Wagner, affidavit accompagné d'une foule de déclarations — A TANT PAR TETE, SANS DOUTE — de tories exotiques d'Edmonton N'A PAS EU LE COURAGE DE RECLAMER LE SIEGE.

S'il avait eu une confiance quelconque dans ses INFORMERS, il eût certainement réclamé le siège.

Il ne l'a pas fait parcequ'il savait que ces affidavits NE VALAIENT PAS LE PAPIER SUR LEQUEL ILS ETAIENT ECRITS.

On reproche encore à M. Wagner d'avoir subi une condamnation pour escroquerie à l'égard de ses compatriotes.

Nous n'avons jamais prétendu que M. Wagner fut un parangon de vertu; on n'exige pas non plus généralement d'un interprète UN CERTIFICAT DE VERTU IRREPROCHABLE.

Nous admettons qu'il ait encouru une condamnation: il a subi sa peine et payé sa dette.

Que lui veut-on de plus?

Pourquoi, dit-on, le gouvernement l'a-t-il REPRIS A SON SERVICE?

C'est bien simple: avant sa condamnation, Wagner était à la fois interprète du Bureau d'Immigration à Edmonton et interprète du Tribunal d'Edmonton.

Quand il eut subi sa peine, le juge du tribunal d'Edmonton l'a REINSTALLE dans sa position d'interprète.

Alors, le ministre de l'Intérieur a jugé qu'il n'avait aucune raison de se montrer PLUS DIFFICILE QUE LE JUGE et il a réinstallé Wagner dans sa position d'interprète de l'immigration.

En voilà un scandale!

Les conservateurs ont poussé des cris de paons effarouchés quand on a suspendu au département de la marine sous soupçon de malversation, TROIS GROS EMPLOYES BLEUS, à gros salaires dont tout le monde causait depuis [illegible] à Ottawa.

Quand il s'agit d'un pauvre diable d'interprète gagnant UNE PIASTRE ET DEMIE PAR JOUR, il faudrait que celui-ci fût titulaire du Prix Monthyon.

AH NON, LES PAUVRES GENS N'ONT PAS DE CHANCE AVEC LES TORIES!

17

LES FINANCES DU YUKON

L'opposition critique l'administration du Yukon et cite les chiffres de 1904-05, 1905-06 et 1906-07 pour montrer que pendant [illegible] le revenu dans le Yukon diminuait, la dépense ne montrait pas une diminution correspondante. Cela est parfaitement vrai et nos adversaires eux-mêmes en donnent la raison en disant que la population du Yukon en 1901 était de 22,000, et aujourd'hui elle n'est plus que de 5,000 environ. De sorte que, en acceptant ces chiffres, il s'est produit dans le Yukon une diminution constante et très rapide de la population. Cependant, d'après ces calculs nous avons encore 5,000 personnes dans ce pays. Le Yukon est aussi grand aujourd'hui qu'il était en 1901 et tout aussi isolé qu'il était alors. Le gouvernement a tout autant le droit aujourd'hui

d'y maintenir son administration et ses institutions que lorsque la population était plus considérable. Bien que la production de l'or ait diminué et que les revenus aient diminué proportionnellement, serait-on d'avis que nous dussions abandonner le Yukon entièrement? Est-on prêt à dire au pays: maintenant que l'administration du Yukon ne nous donne plus un revenu excédant les dépenses, nous ne continuerons pas à maintenir les tribunaux, la loi et l'ordre, mais nous allons retirer nos fonctionnaires de ce district? Nous avons peine à croire qu'on conseillerait une action de ce genre.

S'il est une chose dont l'opposition devrait rougir, c'est de sa conduite à l'égard du chemin de fer du Yukon. Quelle fut son attitude sur cette question? Nous avions fait un marché avec une compagnie solvable qui s'engageait à construire 150 milles de chemin de fer pour atteindre cette partie éloignée du Canada par une route exclusivement en territoire canadien. Et que devions-nous payer pour ce chemin? Combien de millions de dollars? Pas un sou en argent. Nous donnions à la compagnie ces terrains—aurifères peut-être. Si on avait trouvé de l'or sur ces concessions, tant mieux pour l'Etat. Plus ces terrains auraient été riches, mieux nous nous en serions trouvés, et pourquoi? Parce que nous aurions prélevé une redevance sur chaque once d'or extrait.

L'opposition combattit ce projet dans la Chambre et elle eut assez d'influence au Sénat pour le faire échouer. Depuis ce jour jusqu'aujourd'hui nous n'avons pu pénétrer dans cette partie du pays qu'en passant sur le territoire d'un pays étranger, un pays ami, sans doute, mais protégé par un tarif douanier. Le commerce de cette région dont nous aurions pu profiter est allé à Seattle, à Tacoma et à San-Francisco.

Voilà en deux mots l'histoire du chemin de fer du Yukon que l'opposition nous reproche comme une opération scandaleuse.

Mais il y a plus, récemment le Col. S. Hughes eut l'occasion de reprocher en Chambre aux conservateurs leur responsabilité dans le déclin du Yukon en rappelant leur stupide opposition contre le chemin de fer, en dépit de Sir Chs Tupper, alors leur chef qui favorisait le projet.

Sir Chs Tupper, à la demande de M. Borden voulut nier et voici ce que le bouillant et sincère colonel répondit réaffirmant sa déclaration ainsi conçue:

"L'honorable Sir Charles Tupper, alors chef du parti conservateur, avait conçu l'idée, la patriotique idée, d'avoir une voie ferrée essentiellement canadienne dans le Yukon.

"Dans sa pensée il voulait que la route commençât à Kitimat Harbour pour passer à travers le territoire canadien, en arrière de cette lisière de territoire américain et de là dans le Yukon. Je ne puis être contredit par sir Charles Tupper, ni par aucun autre homme, car je sais ce dont je parle. Sir Charles Tupper conféra avec le ministre de l'Intérieur d'alors, l'hon. M. Clifford Sifton et l'induisit à mettre ce projet dans le programme du gouvernement libéral de cette époque. La question fut présentée à la Chambre, mais le projet ne plaisait pas au député actuel de Toronto Nord; il ne plaisait pas non plus à certains autres messieurs du parti conservateur. L'agitation éclata et sir Charles Tupper dut céder à regret afin de rester chef de son parti. Il s'opposa alors à un projet qu'il avait lui-même conçu. Je sais ce dont je parle. J'étais à ce moment en Australie. Quand je revins au Canada, je trouvai à mon grand regret que sir Charles Tupper avait jugé bon, afin de ne pas désunir son parti, de faire volte-face et de s'opposer au projet. La dernière fois que sir Charles Tupper adressa la parole à un caucus conservateur à Ottawa, (ce n'est pas un secret, car il le déclara publiquement), ainsi que dans sa demeure sur les rives de la rivière Rideau, il déclara que dans le passé, le parti

conservateur avait commis deux erreurs: l'une était une affaire de peu d'importance, l'autre était de n'avoir pas loyalement supporté le parti libéral pour établir une ligne essentiellement canadienne dans le Yukon."

Après cela, il faut une dose d'audace peu commune pour reprocher aux libéraux LA DECHEANCE DU YUKON.

16

FINANCES DE L'INTERCOLONIAL

Il faut toute l'impudence et la fausseté qui gît dans les cervelles conservatrices pour oser de parler scandales dans l'administration financière de l'Intercolonial!

S'il y eut jamais quelque chose de scandaleux, de dégoûtant, de révoltant, ce fut bien l'administration de l'Intercolonial par les conservateurs.

SOUS L'HON. M. HAGGART, LE CHEMIN DE FER DE L'INTERCOLONIAL ETAIT UNE HONTE POUR LE CANADA.

Tous les hommes de la génération politique actuelle se souviennent de ce misérable chemin de fer, aboutissant dans un champ derrière Lévis, de ces locomotives apocalyptiques traînant des cabooses délabrées à travers les jungles touffues d'une voie jamais nettoyée.

C'était le temps où l'on faisait son testament avant de s'embarquer à Lévis et où l'on brûlait un cierge en débarquant à Moncton s'il n'était pas survenu d'accident.

Une seule fois dans ses années de ministère l'hon. M. Haggart eut risqué une excursion jusqu'à Moncton sous prétexte d'inspection, il avait baissé les persiennes de son char privé pour être sûr de ne rien voir et de n'être vu par personne.

Le parti conservateur AVAIT JURE DE VENDRE L'INTERCOLONIAL AU PACIFIQUE aussi s'efforçait-il de le détériorer le plus possible afin que le prix à payer par les bons amis du Pacifique ne fût pas trop élevé et qu'il restât sans doute un RAKE-OFF POUR LA CAISSE ELECTORALE.

Voilà ce qu'était l'administration de l'Intercolonial sous les conservateurs!

Ah oui, nous sommes prêts à SOUTENIR LA COMPARAISON, haut la main!

Voyez l'Intercolonial aujourd'hui GRACE AUX EFFORTS DES BLAIR, DES EMMERSON, DES GRAHAM

C'est un chemin de fer, de premier ordre, ayant une réputation enviable dans le monde entier.

Son matériel est excellent, sa voie est parfaite, ses voitures confortables et même luxueuses.

Le service est exquis, les trains circulent aux heures commodes et convenables.

L'Intercolonial atteint maintenant Montréal et laisse ses passagers dans la métropole MALGRE LES CONSERVATEURS.

Les employés sont bien payés, jamais ne se plaignent; ils sont protégés par des institutions de secours.

Quant aux finances, ici encore nous invitons la comparaison.

Les conservateurs accumulaient déficits sur déficits et tout ils cherchaient A DECOURAGER LE PUBLIC—comme nous l'avons dit— en administrant l'Intercolonial le plus stupidement possible.

Que voyons-nous aujourd'hui:

Nous voyons que l'année 1907 a donné un excédent des recettes sur les dépenses de **$337,054**.

Nous savons bien qu'il y a toujours la vieille marotte de l'hon. Haggart: LE COMPTE DU CAPITAL.

Nous en dirons un mot bien que cela laisse généralement le public bien froid: CAPITAL OU PAS CAPITAL.

Ce qu'il faut, c'est un bon service, c'est des revenus..

Après cela qu'on divise la comptabilité comme on voudra pourvu qu'elle ne laisse pas de déficit.

M. Haggart ne veut plus de compte du capital, c'est-à-dire NE VEUT PLUS QU'ON FASSE D'AMELIORATIONS SUR LA LIGNE, à moins qu'on ne puisse payer ces améliorations à même les recettes courantes.

Jolie méthode n'est-ce pas; méthode progressive!

A ceci nous avons à répondre que les actionnaires du C. P. R. feraient un rude nez si une proposition de ce genre leur était faite au moment de déclarer un dividende.

L'Intercolonial ne paie pas de dividendes en argent; mais il paie ses dividendes au peuple, LE GRAND ACTIONNAIRE, de deux façons:

PAR DES TARIFS PLUS BAS.

PAR DES SALAIRES PLUS HAUTS.

Aussi l'I. C. R. fait-il comme le C. P. R. et son compte capital est calqué sur celui établi par Sir T. Shaughnessy, QUI EN SAIT PLUS LONG SUREMENT QUE L'HON M. HAGGART, en matière de chemins de fer.

L'AFFAIRE DES TERRES DE MONCTON

M. Ames, député de Saint-Antoine, le GRAND INQUISITEUR de l'opposition est l'instigateur de ce prétendu scandale qu'il a créé de toutes pièces au moyen d'une distorsion fantastique des faits les plus simples.

En 1904, l'hon. Emmerson ayant constaté que les terrains occupés à Moncton par l'Intercolonial allaient devenir trop restreints, chercha à se procurer un emplacement adjacent. Il se rendit à Moncton avec M. Pottinger, gérant général, examina une propriété appartenant à M. Hewson, homme d'affaires de Moncton, décida d'acheter cette propriété et de plus certains lots adjacents que M. Hewson avait antérieurement achetés pour M. Lodge industriel de Moncton. L'achat fut fait par le gouvernement et le terrain fut acquis DE M. HEWSON au prix de $5000 pour la propriété Hewson et de $13,580 ou $1000 l'acre pour les propriétés achetées par Lodge.

C'est alors qu'intervient M. Ames RUBBERNECK, qui mit immédiatement son nez dans la transaction. Il reproche à l'ancien ministre des chemins de fer:

1o D'avoir fait savoir à l'avance à Lodge, son ami politique, l'emplacement qui serait acheté et de lui avoir ainsi fourni le moyen de réaliser un bénéfice dû à sa qualité de libéral.

A CECI, M. EMMERSON A REPONDU que M. Lodge n'est pas un libéral, mais un conservateur;

Qu'il n'a jamais donné à M. Lodge aucune indication sur l'emplacement qui serait choisi pour l'extension de l'I. C. R.

Que le choix de l'extension a été opéré par M. Pottinger qui n'est pas un libéral et qui ne savait pas que lors de sa décision, M. Lodge avait déjà acquis les lots en question.

2o De s'être servi d'un intermédiaire pour acheter des terrains qu'il aurait pu acquérir à meilleur compte soit directement, soit par expropriation.

A CECI, M. EMMERSON A REPONDU

Qoe toutes les compagnies de chemins de fer, particulièrement le C. P. R. et G. T. R. se servent d'intermédiaires pour acquérir les propriétés qu'elles convoitent et empêcher que la connaissance de leurs intentions ne provoque une hausse

Que de tout temps, les gouvernements conservateurs se sont servis d'intermédiaires pour acquérir les propriétés nécessaires pour l'I C R.

Que le gouvernement, toutes les fois qu'il a voulu faire régler le prix des terrains achetés en expropriation par la Cour d'Echiquier s'est trouvé à payer beaucoup plus cher que les terrains ne valaient;

3o Que le prix payé était trop élevé

A CECI M. EMMERSON A REPONDU

Que des évaluateurs choisis dont deux conservateurs ont déclaré que le prix était raisonnable.

Que comparé aux prix antérieurement payés, il ne dépassait pas la limite d'augmentation raisonnable étant donné l'accroissement de Moncton.

Un malentendu s'est élevé au cours de la discussion à la suite d'une ERREUR DE COPISTE, le ministre avant dit en Chambre sur la foi de ce document erroné que les conservateurs avaient payé en 1881 le double du prix payé cette année pour une moitié du terrain.

L'hon. Emmerson a été exonéré de tout blâme dans l'erreur commise et les faits se résument à ceci:

En 1881, il y a vingt ans, au milieu de la dèche générale conservatrice, les conservateurs ont payé $161 l'acre pour un terrain analogue à celui que M. Emmerson a payé maintenant $1000 l'acre.

Il faudrait que Moncton fut resté bien en arrière si ses terrains n'avaient pas en VINGT ANS GAGNE SIX FOIS LEUR VALEUR D'ALORS.

20

AFFAIRE CUNNINGHAM-RAINBOTH

Un gros scandale.

Parmi les nombreuses énormités que contient l'opuscule en question, l'affaire Cunningham-Rainboth est un joli exemple des montagnes qui accouchent d'une souris.

Il s'agit de fournitures aux brigades d'arpentage explorant le tracé de la Baie Georgienne

M. Cunningham, marchand de provisions et d'épiceries à Ottawa avait fourni aux arpenteurs, des chevaux et des voitures et présenté un compte en conséquencece.

M. Rainboth, ingénieur du district, QUI NE S'ENTENDAIT PAS AVEC M. CUNNINGHAM voulut empêcher le paiement du compte, bien QU'UN VETERINAIRE PRIS POUR ARBITRE EUT CERTIFIE LES PRIX RECLAMES POUR LES CHEVAUX FOURNIS JUSTES ET RAISONNABLES.

Mais M. Rainboth n'en voulut pas démordre et chercha à influencer le député ministre M. Gobeil pour l'amener à refuser le paiement.

Il inventa à cette fin une histoire macabre par laquelle on aurait offert de lui vendre pour $2 un capot de chat sauvage de $100 au moyen d'escomptes successifs de 45 p. c. 25 p. c., 15 p. c. 15 p. c. et 3 p. c.

Comme le proposeur de cette baroque transaction était un commis de M. Cunningham, M. Rainboth en conclut qu'on VOULAIT ATTENTER A LA SOLIDITE DE SA RESISTANCE

M. Gobeil qui avait L'AVIS DU VETERINAIRE quant à la LEGI-

19

TIMITE DU PRIX DES CHEVAUX, a conseillé à M. Rainboth de dormir tranquille et a fait payer le compte Cunningham NI PLUS NI MOINS.

M. Rainboth est allé s'épancher dans le sein de l'opposition qui a soulevé une enquête au comité des comptes publics où il a été prouvé que M. Gobeil avait pris toutes les précautions requises avant de faire le paiement et que l'attentat à la vertu de M. Rainboth était un rêve de cet irascible et crédule fonctionnaire.

21

L'AFFAIRE DU "KESTREL"

Le livre des mensonges porte à cet égard les titres et les sous-titres suivants en gros caractères: "Le KESTREL: FAIT CURIEUX, $10,500 PAYES POUR L'APPROVISIONNEMENT DE VINGT HOMMES PENDANT DIX MOIS."

Or ce titre est UN AFFREUX MENSONGE, démenti dans le corps de l'article, par les menteurs eux-mêmes (page 136).

Le steamer "Kestrel" est un des navires de la flotte du département de la marine employé à la protection des pêcheries de la côte du Pacifique. Il jauge 311 tonneaux et porte 22 hommes d'équipage.

En avril 1906, les frais d'entretien se sont élevés pour 18 mois, à $48,709. Les provisions et vivres ont coûté $13,173, soit $700 environ par mois. Il n'y a là rien d'extraordinaire: $700 par mois pour 22 hommes, cela fait $33 PAR HOMME PAR MOIS POUR NOURRITURE ET PROVISIONS.

Ce qui est bien raisonnable.

Aussi les conservateurs pour faire sensation essaient-ils de mentir; mais ils sont si maladroits qu'au cours de la notice, ils contredisent eux-mêmes leur titre.

Le titre est: $10,500 PAYES POUR L'APPROVISIONNEMENT DE 22 HOMMES PENDANT 10 mois.

Mais dans le corps de la page 136, ils disent:

"Les approvisionnements embarqués sur ce bateau pour dix mois coûtèrent au pays $7,500."

Alors, pourquoi mentir dans le titre?

22

L'AFFAIRE DE LATHIN-RED-LINE

Voilà encore un prétendu scandale créé et inventé par les conservateurs pour cacher une tentative odieuse de la part du gouvernement provincial du Manitoba pour empêcher les électeurs libéraux de voter aux élections fédérales générales de 1904.

Parce que les bleus ont MANQUÉ LEUR COUP et que les rouges prévenus à temps ont pu prendre leurs précautions et s'arranger pour faire voter leurs amis en dépit du maquignonnage et de l'enchevêtrement intentionnel des listes provinciales, ces messieurs crient au scandale.

CE QUI EST SCANDALEUX C'EST LA LOI ELECTORALE PROVINCIALE DU MANITOBA.

Ce qui est scandaleux c'est l'effronterie de ce ministre de Manitoba, LE NOTOIRE ROGERS, qui a été convaincu de mensonge par Mgr Sbaretti lui-même en 1885, lorsqu'il avait prétendu que le légat papal avait tenté d'acheter sa neutralité dans la question d'autonomie avec une promesse d'extension de frontières du Manitoba.

C'est sur le témoignage de l'auteur de cette MONUMENTALE MYSTIFICATION que s'appuient les conservateurs pour crier au scandale.

Quels sont les faits?

En 1903, le gouvernement conservateur provincial du Manitoba, dans le but de mettre absolument les listes électorales sous son contrôle a passé une loi écartant les juges de la révision, limitant le temps de révision des listes, supprimant les bureaux d'inscription, en un mot plaçant entre les mains de ses partisans salariés toute la confection des listes de façon à en exclure systématiquement les libéraux, les nouveaux naturalisés, etc.

Si pitoyables que soient ces listes, elles ont encore un autre défaut qui provient du chevauchement, des différences de frontières, entre divisions électorales provinciales et fédérales.

Lorsque les élections de 1904 furent proclamées, les officiers d'élection au Manitoba reçurent d'Ottawa les listes électorales imprimées QUI ETAIENT LES LISTES PROVINCIALES NATURELLEMENT.

On peut avoir une idée de l'enchevêtrement de ces listes par le fait que les listes envoyées pour l'élection dans la division de Selkirk portaient 9000 noms et qu'il n'y a que 1,821 voteurs dans Selkirk, les autres appartiennent à d'autres divisions électorales.

Il fallait bien rayer les noms inutiles et les replacer ailleurs; c'est ce qu'ont fait les officiers-rapporteurs.

Parce qu'ils ont rayé ces noms à l'encre rouge, on a inventé le terme de THIN-RED-LINE.

Mais ce sont des mots!

LES ELECTEURS INSCRITS A TORT ONT ETE NOTES D'UNE LIGNE ROUGE ET REPLACES DANS LES AUTRES DIVISIONS.

Les limites des polls ont été changées comme c'était le droit des sous-officiers-rapporteurs et l'on en conçoit la raison .

Les polls, dans ce vaste pays couvrent d'énormes étendues et les fameux tories qui gouvernent la province EN ONT TRACE LES LIMITES DE FAÇON QUE LES LIBERAUX N'AIENT AUCUNE CHANCE D'ALLER VOTER; ils sont parqués à l'extrémité des subdivisions.

Le parti libéral n'était pas pour se laisser prendre aux flibusteries de MM. Roblin, Rogers et Campbell.

M. Leach qui avait charge des intérêts libéraux dans la province, prit soin que les listes fussent revues et mises en ordre et subdivisées D'UNE FAÇON RATIONNELLE ET LOYALE.

Les conservateurs qui pensaient avoir volé les libéraux et leur avoir subtilisé leur droit de vote furent très étonnés de s'apercevoir que leur CONSPIRATION ETAIT A L'EAU et que c'était à eux de courir aux polls quand ils pensaient faire faire une grosse course à leurs adversaires.

Grâce à la THIN-RED-LINE, à la petite ligne rouge, qui avait rétabli les choses et mis chacun dans les limites du poll qui lui revenaient, tout le monde put voter, légitimement.

Quelques conservateurs avaient trop bien compté sur la machine tory et ils furent désappointés parcequ'elle ne fonctionna pas du tout.

C'est alors que M. Rogers entra dans une grande colère.

Mauvais joueur, comme il est pitoyable ministre, il ne put supporter de perdre la partie qu'il croyait gagner avec ses CARTES MARQUEES.

Ce fut l'histoire du trompeur trompé. Il avait voulu voler l'élection et il ne remporta qu'une réputation de tricheur maladroit QUI ELLE N'ETAIT PAS VOLEE.

Il voulut faire arrêter tout le monde.

Il traîna une dizaine de sous-officiers-rapporteurs devant le jury, le procureur général du Manitoba, se démena de son mieux pour les faire condamner MAIS IL ECHOUA PITEUSEMENT, HONTEUSEMENT.

On ne trouva pas un jury au Manitoba—où tout le monde connaissait la supercherie des Roblin, Rogers et Campbell—pour condamner les auteurs de la THIN-RED LINE, le fait est que sans cette énergique mesure — PARFAITEMENT LEGALE — un tiers des électeurs libéraux n'auraient pas pu voter.

GRACE A LA PETITE MARQUE ROUGE ILS ONT VOTE.

Les avocats intéressés de la pureté électorale s'en voilent hypocritement la face.

Mais il n'y aura pas dans tout le pays de libéral qui blâmera le parti libéral d'avoir pris les mesures nécessaires pour ne pas se faire voler les élections par Rob'in-Rogers.

D'autant plus que la justice a décidé qu'il n'avait rien été commis d'illégal et qu'il n'y avait lieu de sévir contre personne pour avoir protégé les voteurs libéraux contre les manipulateurs tories du Manitoba.

C'est l'éternelle histoire:

A BON CHAT, BON RAT.

22

ELECTION DE PRINCE-ALBERT

Au cours des élections locales de la province de Saskatchewan en 1905 — élections dans lesquelles le gouvernement fédéral ne prit aucune part -- un individu du nom de Moberley qui n'occupait aucune pos'tion du gouvernement fédéral se rendit coupable de fraudes en simulant la tenue d'un poll dans certaine contrée éloignée de la division de Prince-Albert et en apportant à l'officier-rapporteur une boîte de scrutin remplie de votes libéraux qu'il avait lui-même introduits.

La supercherie était tellement grossière et apparente que M. Tyerman, le candidat libéral qui était appelé à en profiter, refusa même de s'en occuper une minute et REFUSA le siège qui lui revenait numériquement par suite de cette addition.

La cause vint devant les tribunaux, une question de juridiction se souleva au sujet de la non-existence des lois de contestation électorale dans les nouvelles provinces et finalement, M. Moberley fut condamné à une amende qu'il paya.

La chose était finie, n'est'ce pas? Un des tories les plus en vue au sénat a été déqualifié déjà autrefois pour fraude électorale.

Il a subi sa peine et fait son temps.

Il est maintenant sénateur et personne ne peut l'empêcher de siéger.

Si quelqu'un voulait mettre en doute son droit, toute la clique conservatrice piaillerait à qui mieux mieux.

Il n'en est pas de même pour les pauvres diables comme Moberley.

Depuis qu'il a causé une telle frousse aux amis de M. Haultain en leur faisant croire qu'ils perdaient l'élection, ils ont juré de le voir crever de faim.

UN TORY QUI PERD UNE ELECTION C'EST PIRE QUE LA MERE CROCODILE A LAQUELLE ON ENLEVE UN DE SES OEUFS

Un tory battu n'a plus ni cœur ni âme, rien que la mort du coupable ne peut apaiser le fiel qui bouillonne dans son cœur.

Depuis cette mésaventure, M. Moberley a essayé de gagner sa vie, le gouvernement l'a employé A GUIDER LES ENUMERATEURS dans les prairies de l'ouest — besogne peu enviable — les bleus l'ont pisté, dénoncé,traqué et il a fallu lui enlever son pain.

Plus tard, il est parti comme HOMME DE PEINE pour accompagner les commissaires du département de l'Intérieur allant dans les régions arctiques distribuer des scrips aux Indiens — on avouera que ce n'est pas UNE JOB BIEN DESIRABLE.

Et bien, ce petit muscadin vétérinaire du nom de Roche, W. J., député tory de Marquette a profité de cette circonstance pour demander la déchéance du gouvernement libéral, accusé D'ENCOURAGER LES FRAUDES ELECTORALES.

Jusqu'où la petitesse tory peut-elle aller se nicher!

D'autant plus que parmi les députés conservateurs, nous voyons figurer un député, nommé W. H. Bennett, représentant la division de Simcoe et qui prêche la pureté électorale après avoir été condamné pour diffamation pour avoir dit publiquement à un de ses électeurs qui ne goûtait pas ses déclarationr politiques: QU'IL L'AVAIT DEJA ACHETE ET QU'IL L'ACHETERAIT BIEN ENCORE!

M. Bennett est député bleu.

Moberley est un pauvre travailleur de l'ouest.

VOILA CE QUI FAIT TOUTE LA DIFFERENCE POUR LES MORALISTES TORIES!

L'ACCOMPLISSEMENT DU PROGRAMME LIBERAL DE 1893

La brochure conservatrice se termine par la publication du programme libéral de 1893.

C'EST A PEU PRES TOUT CE QU'IL Y A DE VRAI DANS CET OPUSCULE.

Ce programme, nous affirmons que le parti libéral s'en est inspiré dans toute son administration et l'a rempli conformément à ses promesses.

1o TARIF—Le parti libéral a abaissé le tarif en général, il l'a réduit d'un tiers pour l'Angleterre, il vient de le réduire pour la France.

2o RECIPROCITE — Le parti libéral a tout fait pour obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis; quand il a vu qu'il ne pouvait pas l'obtenir Sir W. Laurier a déclaré QU'IL N'IRAIT PLUS SE METTRE A GENOUX DEVANT LES AMERICAINS comme le Canada le faisait depuis tant d'années et qu'il attendrait que les Américains viennent à lui.

Qui l'en blâmerait?

3o PURETE DANS L'ADMINISTRATION — Nous avons démontré dans les pages qui précèdent que toutes les accusations tories sont futiles et sans fondement. D'ailleurs aucun député conservateur n'a osé prendre la responsabilité d'accuser un ministre comme l'avaient fait les libéraux. Croit-on que les conservateurs auraient reculé devant une accusation publique s'ils avaient EU DES PREUVES à fournir, au lieu de vagues et malsaines insinuations?

4o ECONOMIE ADMINISTRATIVE — Le gouvernement a pratiqué une sage économie des deniers publics puisqu'il a soldé tous ses exercices financiers — sauf le premier — par des SURPLUS quand les conservateurs accumulaient des DEFICITS.

5o INDEPENDANCE DU PARLEMENT — Le gouvernement a protégé l'indépendance du Parlement en offrant des enquêtes — au lieu que les conservateurs en refusaient — à tous ceux qui prétendaient avoir à porter des accusations contre les ministres. AUCUN CONSERVATEUR N'A OSE PORTER D'ACCUSATION SOUS SA RESPONSABILITE.

6o TERRE AU COLON — Depuis que les libéraux sont au pouvoir, il s'est installé plus de colons sur les terres en une année, qu'il ne s'en était installé en vingt ans de régime conservateur.

7o FRANCHISE PROVINCIALE — On sait que le parti libéral dès sa première année a rétabli la franchise provinciale et aboli l'acte odieux du CENS ELECTORAL.

8o GERRYMANDER — Le gouvernement libéral a fait disparaître le gerrymander de nos statuts et toutes les fois qu'un remaniement de comtés a été exécuté, cela a été par UN COMITE COINJOINT de la Chambre

9o SENAT — Nous avouons qu'il n'est pas réformé, simplement rajeuni, mais C'EST LA SEULE PROMESSE DONT L'EXECUTION EST ENCORE EN SUSPENS.

10o PLEBISCITE DE PROHIBITION — Le gouvernement libéral a tenu le plebiscité promis, mais le résultat ne justifiait pas une décision favorable. Il n'avait pas promis autre chose qu'un plebiscite ET IL L'A DONNE.

Voilà ce qu'a fait le gouvernement libéral et c'est, fort de l'accomplissement de ses promesses et du succès de ses actes, qu'il se présente devant les électeurs.

VIVE LE CANADA!

VIVE LE PARTI LIBERAL!

VIVE SIR WILFRID LAURIER!